

# LA LIBERTÉ

## Magazine

Mars 2026 | la-liberte.ca

# 10 ANS DE LOI 5 :

## L'élan vers un Manitoba bilingue

Dix ans après l'adoption de la *Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine*, retour sur les luttes, les compromis et les avancées qui ont mené à ce jalon historique. Aujourd'hui, la volonté affirmée de faire du Manitoba une province véritablement bilingue laisse entrevoir une nouvelle étape.

## MOT DE LA DIRECTION



photo : Marta Guerrero

Sophie GAULIN  
Directrice et rédactrice  
en chef de *La Liberté*

**L**a *Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine* a été un symbole puissant. Dix ans plus tard, la francophonie manitobaine est prête à passer du symbole aux garanties.

C'est pour cela qu'il nous a semblé essentiel de prendre un moment pour regarder le chemin parcouru depuis l'adoption de la **Loi 5**. Ce magazine de 52 pages s'inscrit dans la mission première de **La Liberté** : documenter les moments charnières de la francophonie manitobaine, en expliquer les enjeux et contribuer au dialogue collectif qui façonne notre avenir.

Adoptée à l'unanimité en 2016, la *Loi 5* a constitué un symbole puissant. Elle a reconnu officiellement l'existence et la contribution de la francophonie manitobaine et a inscrit dans la législation une vision inclusive de notre communauté. Pour beaucoup, elle représentait aussi l'aboutissement de décennies de revendications et de compromis.

Dix ans plus tard, ce regard rétrospectif est d'autant plus pertinent que le Manitoba discute aujourd'hui ouvertement de l'idée d'une province véritablement bilingue. Cette perspective invite à réfléchir au rôle qu'a joué la *Loi 5* — non pas comme une finalité, mais comme une étape.

Car si cette loi a permis de reconnaître et d'encadrer l'épanouissement de la francophonie, elle a aussi révélé ses limites. La communauté franco-manitobaine a grandi, s'est diversifiée et a démontré sa capacité à porter plus loin ses ambitions.

À l'heure où s'ouvre peut-être un nouveau chapitre, la question n'est plus seulement celle de la reconnaissance. Elle est celle des garanties concrètes qui permettront au français de continuer à vivre, à se développer et à s'imposer comme une réalité pleinement partagée dans notre province.

## L'ÉQUIPE

### RÉDACTRICE EN CHEF :

Sophie Gaulin

### JOURNALISTES :

Camille Harper  
Jonathan Semah  
Hugo Beaucamp

### MAQUETTISTE ET GRAPHISTE :

Sonia Roussault

### COORDONNATRICE ET DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE :

Fanny Demeusy

### PHOTOGRAPHES :

Marta Guerrero  
Dan Harper pour la Une

Un merci spécial à Me Guy Jourdain pour ses conseils d'expert et sa révision, et à Jeremy Harper d'avoir été le modèle de la Une.

Ce magazine est rendu possible grâce à nos partenaires (voir pages 3, 4 et 5)

www.la-liberte.ca - ISSN 0845-0455 - Droits d'auteur © 2026 *La Liberté* • Tous les droits sont réservés

### SOUTENEZ L'INFORMATION LIBRE

Votre générosité fait  
vivre le journalisme en  
français au Manitoba

**100 %**  
de vos dons  
au service de  
notre mission

Jusqu'à  
**50 %**  
de crédit d'impôt

**113 ans**  
au service de la  
francophonie

LA LIBERTÉ  
Depuis 1913

### VOTRE GESTE S'AJOUTE À CELUI DE TOUTE UNE COMMUNAUTÉ.

Faites parvenir votre don

En ligne

la-liberte.ca/je-contribue  
Sécurisé, reçu instantané

OU

Par chèque

La Liberté  
C.P.190  
Saint-Boniface, MB  
R2H 384



Récupérez jusqu'à 50 % de  
votre don grâce à un reçu  
officiel de don aux fins de  
l'impôt sur le revenu.

Pour plus de détails, visitez le site de  
l'Agence du revenu du Canada.

Les champs marqués \*  
sont nécessaires  
pour l'émission de votre reçu  
fiscal officiel.

Vos dons soutiennent directement la production de contenu francophone indépendant.

Merci de contribuer à maintenir une présence médiatique francophone forte et indépendante au Manitoba!

Des questions? N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 204 237-4823 ou par courriel à [dons@la-liberte.ca](mailto:dons@la-liberte.ca)

## MOT DES PARTENAIRES



Derrek **BENTLEY**  
Président de la Société  
de la francophonie manitobaine

**E**n cette dixième année de la *Loi sur l'épanouissement de la francophonie manitobaine*, je suis fier de constater combien cette loi a transformé notre paysage linguistique et culturel. En tant que président de la Société de la francophonie manitobaine et francophone grâce au programme d'immersion, j'apprécie chaque jour l'importance de cette reconnaissance officielle.

La *Loi 5* ne se contente pas de valoriser seulement les francophones « de souche »; elle reconnaît pleinement toutes les personnes qui font le choix de la langue française, qui s'y investissent et qui contribuent à la vitalité de nos communautés. C'est cet esprit d'inclusion qui forge notre force collective.

Cette loi a marqué une étape majeure vers un Manitoba véritablement bilingue où la langue française n'est pas un simple héritage, mais une réalité vivante, accessible et respectée. Elle a ouvert la porte à une meilleure visibilité, à des actions plus concrètes, et à un dialogue franc et constructif entre les communautés et les instances décisionnelles.

Il nous reste encore un long chemin à parcourir, mais, grâce à cette fondation législative, nous avançons avec confiance, en unissant nos voix, nos accents et nos expériences diverses afin que le bilinguisme français-anglais devienne enfin la norme et un levier incontournable pour le développement social et économique de notre province.



Justin **JOHNSON**  
Chef de la direction  
de l'Association des municipalités  
bilingues du Manitoba

**D**epuis l'adoption de la *Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine (Loi 5)*, le rôle de ministre responsable des Affaires francophones a été assumé à deux reprises par des ministres des Relations avec les municipalités et le Nord : Rochelle Squires (2019-2021) et Glen Simard (depuis 2024). Cette réalité rappelle une vérité fondamentale : le bilinguisme prend racine dans nos collectivités, là où les résidents vivent, travaillent et participent à la vie publique.

Un exemple concret de la mise en œuvre de la *Loi 5* est d'ailleurs l'Entente entre le ministère des Relations avec les municipalités et le Nord et l'AMBM, une première. Cet engagement illustre la force de notre partenariat municipal-provincial en action et souligne l'importance de la collaboration intergouvernementale pour faire progresser l'épanouissement de la francophonie manitobaine.

Avec la *Loi 5*, l'AMBM a toujours adopté une approche complémentaire à ce cadre législatif. Cette synergie a mené à l'élaboration du Modèle de maturité municipal (3M), un outil de planification qui permet aux municipalités d'améliorer la prestation de services dans les deux langues officielles.

En renforçant cette capacité, le 3M contribue à normaliser le fait français dans l'espace public, tout en favorisant l'autonomie municipale et en reconnaissant pleinement le rôle essentiel des infrastructures dans la vitalité des collectivités francophones et bilingues. Pensons, entre autres, au Centre communautaire de Taché ou encore au projet du Rendez-vous à Saint-Pierre-Jolys.

Ensemble, nous démontrons qu'il est possible de bâtir des avancées durables pour les capacités municipales et pour l'épanouissement de la francophonie manitobaine.



 **Université de Saint-Boniface**

Sophie **BOUFFARD**  
Rectrice de l'Université  
de Saint-Boniface

**I**l y a dix ans, le Manitoba se dotait d'un outil essentiel pour reconnaître et soutenir l'apport fondamental de sa francophonie : la **Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine**.

En contexte minoritaire, la transmission de la langue, de la culture et de l'éducation en français se doit d'être intentionnelle. Elle doit s'appuyer sur un continuum éducatif solide, de la petite enfance au postsecondaire, et sur une collaboration étroite entre les partenaires gouvernementaux, communautaires et éducatifs.

L'Université de Saint-Boniface (USB), seul établissement postsecondaire nommé dans cette *Loi*, occupe une place stratégique dans le développement linguistique, culturel, social et économique de la province. Nous sommes fiers

de former la relève professionnellement bilingue dans des domaines essentiels à l'égalité réelle des deux langues officielles.

Cependant, notre rôle à l'USB va au-delà de la formation postsecondaire. L'USB est un lieu de rassemblement, de réflexion et de construction identitaire. Le sentiment d'appartenance à la francophonie manitobaine est au cœur de notre raison d'être.

Alors qu'on évoque aujourd'hui le projet d'un Manitoba véritablement bilingue, la prochaine décennie sera déterminante. Enracinée dans son milieu et forte de son mandat provincial, l'Université de Saint-Boniface demeure un levier stratégique pour la réalisation des aspirations collectives portées par la *Loi*.



 **Association des juristes d'expression française du Manitoba inc.**

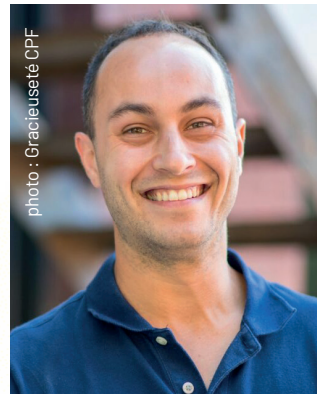
Me Tarik **DAOUDI**  
Directeur général de l'Association  
des juristes d'expression française  
du Manitoba

**L'**Association des juristes d'expression française du Manitoba est fière de s'associer au journal **La Liberté** pour la publication de ce magazine consacré au dixième anniversaire de la **Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine**. L'adoption de ce cadre législatif généreux et novateur a marqué un moment-charnière dans la progression des droits linguistiques au Manitoba. Le magazine présente un excellent portrait non seulement de la **Loi** elle-même, mais aussi du contexte sociopolitique plus large dans lequel elle a été élaborée et continuera à évoluer.

Fruit d'une étroite collaboration à l'échelle de la francophonie manitobaine, ce magazine nous permet de célébrer les avancées dans le domaine des droits linguistiques tout en mesurant le chemin qu'il reste à parcourir afin d'assurer une égalité réelle.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'équipe de **La Liberté** pour son travail exceptionnel qui permet de rendre ces enjeux accessibles au grand public. Nous saluons également l'appui indéfectible de nos membres qui œuvrent quotidiennement pour que le fait français demeure une réalité vivante dans le système juridique manitobain.

Nous espérons que les lecteurs et lectrices trouveront dans ces pages une source de fierté et de motivation pour continuer à porter haut les couleurs de la francophonie manitobaine.



 **CANADIAN PARENTS FOR FRENCH**

Joel **MARTINE**  
Directeur général de Canadian  
Parents for French Manitoba

**L**a **Loi 5** marque une étape importante pour la francophonie manitobaine. Elle affirme clairement que le français fait partie intégrante de notre province - dans nos écoles, nos communautés et nos services publics. Elle affirme que le français est une composante essentielle de notre province et reconnaît une francophonie ouverte, inclusive et moderne. Elle précise également qu'un-e francophone au Manitoba est aussi : « Toute personne de langue maternelle française ou toute personne qui possède une affinité spéciale avec le français et s'en sert couramment dans la vie quotidienne, même s'il ne s'agit pas de sa langue maternelle. » C'est un pas significatif, et nous en sommes reconnaissant-es.

La vitalité du français au Manitoba repose sur celles et ceux qui choisissent cette langue chaque jour : élèves, parents et personnel éducatif. Ensemble, nous faisons vivre le français et nous assurons son rayonnement à travers la province.

À Canadian Parents for French Manitoba, la défense et la promotion du français pour toutes et tous sont au cœur de notre engagement. Par un travail constant de représentation, de collaboration et d'action concrète, nous contribuons à faire progresser le bilinguisme et la francophonie partout au Manitoba. Par exemple, French for Life met en valeur l'importance du français, son héritage et la richesse de la culture manitobaine. Enseigne en Français soutient activement la rétention du personnel éducatif, pilier essentiel de la vitalité de nos programmes.

**Say oui to opportunity. Dis oui à un avenir bilingue.**



Matt **HENDERSON**  
Directeur général de la Division  
scolaire de Winnipeg (WSD)

**J**e suis honoré de souligner, dans ce magazine de *La Liberté*, le 10<sup>e</sup> anniversaire de la **Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine (Loi 5)**. Depuis son adoption, cette loi a marqué un tournant important pour la reconnaissance, la vitalité et le développement durable de l'éducation en français au Manitoba.

Au sein de notre division, qui compte un grand nombre d'écoles offrant le programme d'immersion française de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, nous constatons concrètement les retombées de cet engagement collectif. La *Loi 5* a contribué à renforcer l'accès aux programmes en français et leur qualité, tout en affirmant l'importance du bilinguisme comme levier de réussite scolaire et d'inclusion sociale.

Notre plan stratégique nous engage à offrir à chaque élève un environnement d'apprentissage qui favorise l'épanouissement de son plein potentiel et assure des occasions équitables de réussite. L'immersion française et le plurilinguisme incarnent cette vision : ils cultivent la pensée critique, l'ouverture culturelle, la collaboration et un profond sentiment d'appartenance.

Dix ans après l'adoption de la *Loi 5*, nous réaffirmons notre engagement envers la francophonie manitobaine. En partenariat avec les familles et la communauté, nous poursuivons notre travail afin que chaque élève puisse apprendre, s'épanouir et contribuer à une société juste, durable et démocratique où chacun a sa place.



Bernard **LESAGE**  
Président Commission scolaire  
franco-manitobaine

**I**l y a dix ans, la **Loi 5** réaffirmait l'importance du français au Manitoba. Pour la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), cet anniversaire résonne profondément avec notre mission première : placer l'éducation en français au cœur du développement de notre communauté.

Depuis plus de 30 ans, la DSFM forme les élèves de la francophonie d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Nos écoles sont bien plus que des lieux d'apprentissage : ce sont des milieux de vie où la langue française se transmet, se célèbre et s'enrichit chaque jour. Nous accompagnons nos jeunes dans la construction de leur identité, dans l'excellence académique et dans l'ouverture sur le monde, afin qu'ils et elles deviennent des personnes citoyennes engagées, fières de contribuer à une société bilingue.

Ce travail ne serait pas possible sans le dévouement remarquable de l'ensemble de notre personnel. Les membres du personnel enseignant, des directions, des services professionnels, du personnel de soutien et des équipes administratives font vivre le français à tous les niveaux de notre organisation. Leur engagement quotidien donne un sens concret aux principes portés par la *Loi 5*.

En célébrant ses dix ans, nous réaffirmons que l'éducation en français demeure un pilier essentiel pour la communauté franco-manitobaine afin d'assurer un avenir bilingue du Manitoba.



Christian **MICHALIK**  
Directeur général de la Division  
scolaire Louis-Riel

**I**l y a dix ans, le Manitoba adoptait la **Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine**, une loi porteuse d'une vision moderne et inclusive de la francophonie. En élargissant la définition de « francophone », la *Loi* reconnaît que l'espace francophone ne se limite pas à la langue maternelle, mais qu'il se construit aussi par l'usage, l'engagement et la passion pour le français. Cette approche reflète mieux la réalité d'une francophonie plurielle et vivante, et affirme le rôle du français comme langue du quotidien, bien au-delà des cadres traditionnels.

Cette vision trouve un écho concret dans la Division scolaire Louis-Riel, où un élève sur trois est inscrit au programme d'immersion

française — soit 5,824 élèves. Selon la définition élargie de la *Loi*, ces jeunes font partie intégrante de l'espace francophone manitobain, tout comme les nombreux enseignants, auxiliaires, bibliotechniciens, secrétaires et autres membres du personnel, souvent eux-mêmes issus de l'immersion, qui font vivre le français au quotidien dans nos écoles.

Le soutien à la culture francophone en éducation renforce l'identité, le sentiment d'appartenance et la fierté des élèves et des familles. Il consolide un bilinguisme authentique qui se vit au-delà de la salle de classe, crée des ponts entre les communautés et contribue à la vitalité d'une francophonie manitobaine inclusive et pluraliste.

# 150 ans d'évolution du français au Manitoba

Le Manitoba s'est joint à la Confédération canadienne avec l'intention d'être une province bilingue, conformément à l'Acte du Manitoba, bien que ce bilinguisme n'ait pas toujours été pleinement appliqué en pratique.

1870



1979

La Cour suprême du Canada, dans l'affaire Forest, confirme que le français conserve son statut de langue officielle au Manitoba selon l'Acte du Manitoba.

Création du Secrétariat aux affaires francophones (alors appelé Secrétariat aux services en langue française).

1981



1989

Adoption de la Politique sur les services en français du gouvernement du Manitoba.

Création de la Division scolaire franco-manitobaine, regroupant toutes les écoles publiques francophones de la province.

1994



2016

La Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine est adoptée.

La possibilité d'une province véritablement bilingue !

2026



01

AVANT LA LOI

photo : Marta Guerrero

Roger Turenne



## PLUS DE 30 ANS DE PETITS PAS JUSQU'À LA LOI 5

*Adoptée à l'unanimité le 30 juin 2016, la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine, dite Loi 5, est l'aboutissement de décennies de revendications et compromis, particulièrement depuis la crise linguistique des années 1980.*

Par **Camille HARPER**

« **L**a **Loi 5** est le résultat d'une longue progression d'évènements », affirme l'analyste politique et premier responsable du Secrétariat des services en français du Manitoba, devenu Secrétariat aux affaires francophones, de 1981 à 1991, Roger Turenne.

Les racines du combat remontent loin. La **Loi de 1870 sur le Manitoba** (appelée historiquement « **Acte du Manitoba** ») garantissait l'usage des deux langues officielles à l'Assemblée législative et devant les tribunaux. Mais ces garanties ont été bafouées dès 1890. Dès lors, les francophones avaient des droits constitutionnels à regagner.

Une étape clé survient en 1981 avec la création du Secrétariat des services en langue française par le gouvernement conservateur de Sterling Lyon, suite à la victoire de Georges Forest à la Cour suprême. Roger Turenne est alors nommé conseiller spécial pour les services en français. « Ma première tâche était de donner un sens à la question des services en français dans le quotidien des Manitobains. »

« À partir de là, tous les gouvernements successifs ont accepté, au moins tacitement, que le Manitoba était en pratique une province bilingue. »

Raymond **HÉBERT**

Quand les Néo-Démocrates de Howard Pawley ont repris le pouvoir la même année, on était optimiste. « On comptait plusieurs députés franco-manitobains, notamment le vice-premier ministre Laurent Desjardins et le président du caucus NPD Gérard Lécuyer, poursuit-il. Et si l'opposition avait créé le Secrétariat, c'est qu'elle acceptait le principe des services en français! »

L'idée d'un amendement constitutionnel pour garantir les services en français est avancée.

« Mais contre toute attente, l'opposition a refusé l'enchâssement dans la Constitution, et ceci a provoqué la crise linguistique. Le gouvernement Pawley a alors cherché le compromis en mettant la question des services en français dans un projet de loi provincial, plutôt que dans la Constitution. »

Le vote a échoué car les Conservateurs ont refusé de rentrer en chambre. Ce fut la première ébauche de loi provinciale sur les services en français.



photo : Marta Guerrero

**Raymond Hébert**

« Les Conservateurs disaient qu'il n'y avait pas besoin d'une loi et encore moins de modification constitutionnelle, il fallait procéder par mesures administratives et décrets, rapporte Roger Turenne. Et c'est comme ça qu'on a fonctionné jusqu'à la Loi 5 en 2016. »

Pour le politologue Raymond Hébert, « c'était une défaite puisque les services en langue française ne sont toujours pas enchâssés dans la Constitution, mais aussi une victoire car à partir de là, tous les gouvernements successifs ont accepté, au moins tacitement, que le Manitoba était en pratique une province bilingue ».

**1981**

Suite à la victoire de Georges Forest à la Cour suprême du Canada, le 13 décembre 1979, qui remettait officiellement le français à égalité avec l'anglais au Manitoba dans le domaine des lois et des tribunaux, le gouvernement provincial progressiste-conservateur de Sterling Lyon crée une nouvelle entité qui deviendra au sein de l'appareil provincial l'organe de soutien et d'avancement des droits des francophones : le **Secrétariat des services en langue française**. C'est aujourd'hui le Secrétariat aux affaires francophones.



Edmond LaBossière

« Dès 1991, on a créé au Secrétariat un guide complet de mise en œuvre de la Politique sur les services en français et demandé aux ministères des plans de services en langue française et de mise en œuvre. Je traitais cette Politique avec autant de sérieux qu'une Loi. »

Edmond LABOSSIÈRE

## L'opérationnalisation

En 1991, Edmond LaBossière prend la relève de Roger Turenne au Secrétariat. Pour lui, les années 1980 sont « une période d'institutionnalisation », pour créer les structures, et les années 1990, « une période d'opérationnalisation » ou comment mettre concrètement en vigueur la Politique.

« Dès 1991, on a créé au Secrétariat un guide complet de mise en œuvre de la **Politique sur les services en français** et demandé aux ministères des plans de services en langue française et de mise en œuvre. Je traitais cette *Politique* avec autant de sérieux qu'une *Loi*. »

L'un des premiers grands dossiers fut le **Rapport Gauthier** pour améliorer les services en français en santé : quels établissements devaient être désignés bilingues, quelles obligations...

« On a travaillé à mettre en vigueur le *Rapport Gauthier*, raconte Edmond LaBossière. Il y avait parfois de la résistance de membres anglophones au sein des conseils d'administration des établissements de santé, qui avaient peur des coûts de tout bilinguifier. Mais le Secrétariat avait des fonds pour cela. J'ai aussi poussé pour que les postes désignés bilingues soient le plus proche possible des francophones. »

## Une politique en 1989

En 1988, le Progressiste-Conservateur Gary Filmon devient premier ministre. Rapidement, il signifie à Roger Turenne son intention de maintenir le Secrétariat. « Il m'a dit **Just carry on**, ce qui donnait le message que malgré la crise, le Secrétariat des services en langue française allait rester! Gary Filmon y voyait une chance de rédemption. »

Aidé de Roger Turenne et inspiré du projet de loi tombé en désuétude de son prédécesseur Howard Pawley, Gary Filmon a alors préparé et fait adopter par le Conseil des ministres une **Politique sur les services en langue française**. Elle fut dévoilée lors de l'AGA de la Société franco-manitobaine (SFM) en 1989.

« L'annonce a été éclatante, se souvient Roger Turenne. Les gens ne s'y attendaient pas. Le premier ministre a été ovationné, les gens pleuraient, c'était incroyable. Le lendemain, le premier ministre convoquait tous les sous-ministres et chefs de sociétés de la Couronne pour qu'ils commencent à appliquer les plans d'actions approuvés, avec mon aide. »

Gary Filmon a toujours gardé le même discours : ce qui était dans les plans d'actions devait être fait. « Comme responsable du Secrétariat des services en langue française, quand tu as l'appui de la plus haute instance, tu peux faire bouger les choses », affirme Roger Turenne.

Une autre priorité était la signalisation routière dans les régions désignées. À mentionner également : la question de ***l'Entente Canada-Manitoba sur les langues officielles***, que le Secrétariat était chargé de négocier. « On était la seule Province à utiliser *l'Entente* pour améliorer nos services en français provinciaux, mais aussi municipaux, notamment pour mettre en vigueur le *Rapport Gauthier*. Ça a aidé à rendre le français plus visible, plus normal à tous les paliers. »

## Un ralentissement

Vers 1995 toutefois, la responsabilité du Secrétariat avait changé de main : il ne relevait plus directement du premier ministre, mais d'un jeune ministre anglophone, Darren Praznik. Selon Roger Turenne, ceci a affaibli son poids politique. La communauté franco-manitobaine a alors commencé à réclamer une loi pour assurer la pérennité des acquis.

Edmond LaBossière confirme, il était temps de réévaluer la qualité des services. Deux actions ont été prises : envoyer une personne mystère dans les lieux désignés

pour tester l'offre active de services en français, et faire une enquête sur l'état des services en français au Manitoba et des recommandations pour les améliorer.

Celle-ci a été confiée au juge Richard Chartier. Le ***Rapport Chartier Avant toute chose, le bon sens***, adopté par le gouvernement en 1999, a redonné du souffle aux services en français.

## Retour en force

En 1999, les Néo-Démocrates de Gary Doer reprennent le pouvoir. Greg Selinger, député de Saint-Boniface, hérite du portefeuille central des Finances ainsi que des Affaires francophones, ce qui remet les services en français à l'avant-plan.

Et plus encore lorsqu'il devient premier ministre, en 2009. Il fait alors adopter plusieurs lois relatives aux services en français, notamment la ***Loi sur le Centre culturel franco-manitobain*** en 2009, la ***Loi sur l'Université de Saint-Boniface*** en 2011 et la ***Loi sur les centres de services bilingues du Manitoba*** en 2012, cette dernière consolidant une

des recommandations-phares du *Rapport Chartier*.

« Greg Selinger a été un champion de la mise en œuvre du *Rapport Chartier* », affirme Edmond LaBossière, qui a quitté le Secrétariat en 2001.

Faire adopter toutes ces lois a, petit à petit, redonné confiance. La peur de provoquer une nouvelle crise linguistique s'atténuait, si bien que Greg Selinger a finalement accepté de préparer un projet de loi sur les services en français au Manitoba, qui rassemblerait tous les acquis de la communauté francophone.

Le résultat, ce fut la ***Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine***, reprise et adoptée à l'unanimité le 30 juin 2016 par le gouvernement qui lui a succédé, celui du Progressiste-Conservateur Brian Pallister.

« Je crois vraiment que tout notre travail a préparé le terrain pour l'adoption de la *Loi*, en normalisant la question des services en français et en démontrant aux anglophones qu'ils n'y perdaient pas », termine Edmond LaBossière.

# 1999

photo : Marta Guerreiro



Le rapport du juge Richard Chartier ***Avant toute chose, le bon sens*** est adopté par le gouvernement progressiste-conservateur de Gary Filmon. Présentant un état des lieux des services en français dans la province, et offrant des solutions pour améliorer leur prestation, ce rapport donne un coup d'accélérateur à la place du français au Manitoba. Entre 2002 et 2012 notamment, sur les recommandations du *Rapport Chartier*, six Centres de services bilingues ouvrent leurs portes dans les quartiers bilingues de Winnipeg et les municipalités rurales bilingues.

# **Cette année marque le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine (Loi 5), un jalon majeur qui a façonné le paysage municipal de notre province.**

Pour l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM), cette décennie témoigne d'un engagement partagé envers une vision claire : celle d'un Manitoba où les collectivités francophones et bilingues jouent pleinement leur rôle dans le développement économique, culturel et social de notre territoire. Cette vision s'incarne au quotidien dans notre avantage bilingue, un atout distinct qui renforce notre capacité à innover, à accueillir et à prospérer.

Depuis 2016, la Loi 5 a permis d'approfondir le partenariat entre les municipalités et le gouvernement provincial, en reconnaissant officiellement leur valeur et leur contribution à la francophonie. Elle a également ouvert la voie à des outils structurants comme le Modèle de maturité municipale (3M), un cadre de planification unique au pays qui accompagne les municipalités dans leur intégration progressive et durable des services municipaux dans les deux langues officielles. Grâce au 3M et à la Loi 5, nous renforçons notre capacité collective à offrir des services dans les deux langues officielles, à soutenir la vitalité linguistique et à faire rayonner l'identité francophone dans toutes nos régions.

Au nom de l'AMBM, nous célébrons les progrès accomplis, mais surtout l'élan que cette loi continue d'insuffler. En travaillant de concert, municipalités, gouvernement provincial et partenaires fédéraux, nous renforçons notre collaboration intergouvernementale, élément essentiel pour bâtir un Manitoba où chaque résident peut vivre, apprendre et s'épanouir dans la langue de son choix.

# LES COULISSES D'UNE LOI LONGTEMPS ATTENDUE

# 02

Après plusieurs décennies de luttes, une crise linguistique et de timides avancées en vue de reconnaître et pérenniser les droits des francophones au Manitoba, la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine (Loi 5) est finalement rédigée et adoptée le 30 juin 2016. Pourquoi, et par qui?

Par **Camille HARPER**

**P**résidente de la Société de la francophonie manitobaine (SFM) lors de l'adoption de la **Loi 5**, Jacqueline Blay se souvient des jalons qui ont fait voir le jour à cette législation tant attendue.

« Depuis le *Rapport Chartier* en 1999, il y avait un consensus qu'on devait mettre plus d'argent et de personnel pour les services en français. Un juge qui le disait, ça avait presque force de loi! Pour moi, ça a été le grand déclencheur de la *Loi 5*. »

Alors président-directeur général de la SFM, Daniel Boucher ajoute que lors de l'AGA 2008 de la SFM, la communauté avait demandé à la SFM de poursuivre activement l'idée d'une loi sur les services en français.

« C'est là que le travail a vraiment commencé auprès de

« En attendant, on a bâti la charpente : on a fait adopter plusieurs lois plus spécifiques touchant les francophones, comme la Loi sur le Centre culturel franco-manitobain, la Loi sur l'Université de Saint-Boniface et la Loi sur les centres de services bilingues, pour se donner une base solide et arriver enfin à une loi. »

Daniel **BOUCHER**



Daniel Boucher

Greg Selinger, qui était alors ministre responsable des Affaires francophones. À l'époque, on nous disait que la conjoncture politique n'était pas favorable pour une loi, mais on n'a jamais lâché.

« En attendant, on a bâti la charpente : on a fait adopter plusieurs lois plus spécifiques touchant les francophones, comme la **Loi sur le Centre culturel franco-manitobain**, la **Loi sur l'Université de Saint-Boniface** et la **Loi sur les Centres de services bilingues**, pour se donner une base solide et arriver enfin à une loi.

« M. Selinger me taquinait souvent en me demandant "Dans combien de minutes vas-tu me demander une nouvelle loi?" Mais il ne nous a jamais dit d'arrêter de rêver, ni qu'on perdait notre temps. »

Greg Selinger explique : « Je connaissais les priorités de la communauté, mais les députés avaient encore peur d'une réaction négative du public si on proposait de trop grands changements. Alors j'ai adopté une stratégie graduelle : des mesures positives concrètes et spécifiques pour les écoles, la petite enfance, les établissements de santé et services sociaux, l'Université de Saint-Boniface... »

Devenu premier ministre, il a finalement préparé un projet de Loi avec la directrice générale du Secrétariat aux affaires francophones de l'époque, Mélanie Cwikla, et des avocats.

« On voulait combiner toutes les lois qu'on avait faites en une seule loi exhaustive, qui reprendrait tout ce qui concernait la francophonie, et avoir une fondation solide pour pousser plus loin l'épanouissement de la communauté.

« Comme c'était dans la continuité d'une série de progrès, l'attitude de tout le monde était plus positive. La société aussi avait changé : elle



Greg Selinger

photo : Maria Guerrero

13

était plus diverse, avec beaucoup de jeunes diplômés de l'immersion et de nouveaux arrivants s'exprimant en français. Je n'ai pas rencontré beaucoup de réticence. » Daniel Boucher a été consulté tout au long du processus.

### Repris, déposé, adopté

Ce projet de Loi néo-démocrate n'a pas pu être voté avant l'élection et le changement de gouvernement au profit des Progressistes-Conservateurs. Cependant, le gouvernement de Brian Pallister a choisi de le reprendre sans modification majeure (voir encadré en page 14), et de le soumettre au vote.

« J'ai dit à la ministre responsable des Affaires francophones, Rochelle Squires, que si elle redéposait le projet de Loi devant la législature, nous serions prêts, comme opposition, à l'appuyer, précise Greg Selinger. Pour une communauté minoritaire, avoir l'appui de 100 % de la législature, c'est un atout. »

Rochelle Squires se souvient : « On reconnaissait la longue histoire de tension politique dans la province autour des droits linguistiques, et on voulait faire quelque chose. Faire adopter ce projet de Loi comme l'un des premiers actes de notre gouvernement, ça permettait de réduire cette tension et de démontrer à la communauté notre soutien.

## VOICI LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS ENTRE LES DEUX PROJETS DE LOI :

Changement de titre de **Loi sur l'appui à l'essor de la francophonie manitobaine** à **Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine**.

Ajout de quatre sociétés d'État dans les définitions.

Dans les principes guidant l'application de la loi, *Acceptation et valorisation* devient *Reconnaissance*, mais la définition reste identique.

*Collectivité provinciale* devient *province*, *collectivité* devient *communauté*; le Conseil consultatif doit se réunir au moins deux fois par année (plutôt qu'une).

Dans l'annexe B, *communauté francophone en général* est remplacé par *francophonie manitobaine*.

La Loi rappelle les obligations de la Ville de Winnipeg en matière d'affichage en français dans *certaines documents* (au lieu des *documents destinés au grand public*).

Relativement à qui est tenu d'élaborer et faire approuver des plans de services en français selon la Loi 5, celle-ci mentionne *divers hauts fonctionnaires de l'Assemblée* (plutôt que *divers agents indépendants*).



Jacqueline Blay

« Peu après, le gouvernement Pallister a aboli le poste de sous-ministre adjoint au Bureau de l'éducation française, fermé la clinique bilingue de soins express à Saint-Boniface, et fait des coupures au service de traduction. Donc c'était surtout un geste politique, pour se faire bien voir dans les livres d'Histoire. Les bottines n'ont pas suivi les babines. »

Jacqueline **BLAY**

« On était tous d'accord au sein du caucus. Ça a été mon projet de Loi le plus facile à faire adopter, un rare moment d'unité. Je suis reconnaissante d'avoir été là à un moment pivot de notre histoire provinciale. »

Jacqueline Blay confirme, « c'était stratégique de la part des Conservateurs d'attendre qu'ils soient au pouvoir pour établir la Loi 5. Ça donnait un message : *On n'a pas de problème avec les francophones. Voyez, on adopte la Loi!* » Elle déplore toutefois qu'ils aient « pris le crédit, même si vraiment, c'était le projet de Loi de Greg Selinger ».

Le politologue Raymond Hébert n'était pas non plus surpris. « Brian Pallister a agi dans la lignée de Gary Filmon, également Progressiste-Conservateur, qui avait fait adopter la **Politique des services en langue française**. Chez les Progressistes-Conservateurs, c'était un peu devenu le mot d'ordre, depuis la crise linguistique, de se montrer en faveur du bilinguisme à condition qu'il ne soit pas constitutionnalisé.

« Et pour la communauté francophone, le fait d'avoir ce large consensus de tous les partis politiques, et que ce soit les Progressistes-Conservateurs qui fassent finalement adopter la Loi, c'était important et symbolique. Ça donnait plus de poids. »

Pour Daniel Boucher en revanche, c'était une belle surprise. « M. Pallister donnait plutôt l'impression que tout ce qui avait été fait par les Néo-Démocrates devrait être défait. Rochelle Squires a dû vraiment jouer un rôle de leadership pour lui faire voir que ce projet de Loi était solide et faisait l'affaire de toute la communauté. Qu'il soit adopté à l'unanimité, c'était absolument historique et une grande fierté pour la SFM. C'était le fruit de plusieurs années de travail. »

Jacqueline Blay rappelle cependant que la lune de miel n'a pas duré.

« Peu après, le gouvernement Pallister a aboli le poste de sous-ministre adjoint au Bureau de l'éducation française, fermé la clinique bilingue de soins express à Saint-Boniface, et fait des coupures au service de traduction. Donc c'était surtout un geste politique, pour se faire bien voir dans les livres d'Histoire. Les bottines n'ont pas suivi les babines. »

Une action « sans consultation, sans réflexion, arbitraire, confirme Daniel Boucher. Je n'ai jamais compris ». Pour Raymond Hébert, « c'était le signe que la francophonie, pour Brian Pallister, n'était pas tant une priorité. On a vu les vraies couleurs de ce gouvernement ».



photo : Marta Guerrero

Rochelle Squires



photo : Marta Guerrero

Mélanie Cwikla

« On reconnaissait la longue histoire de tension politique dans la province autour des droits linguistiques, et on voulait faire quelque chose. Faire adopter ce projet de Loi comme l'un des premiers actes de notre gouvernement, ça permettait de réduire cette tension et de démontrer à la communauté notre soutien. »

Rochelle **SQUIRES**

## En coulisses

Certes le projet de Loi a été présenté par Greg Selinger puis Rochelle Squires, mais beaucoup d'autres personnes ont apporté leur contribution à son élaboration.

Notamment Mélanie Cwikla : « Je passais à travers toutes les dispositions de la Loi pour m'assurer que ça répondait bien aux besoins et à la vision politique. Je faisais le pont avec le côté politique.

« La Direction du contentieux civil a aussi été mise à profit, pour savoir comment ils interpréteraient la Loi s'il y avait des contestations ou des questions, ou encore la Direction du droit constitutionnel pour anticiper les possibles implications constitutionnelles. C'est un processus de coordination assez complexe à mener. Des mois et des mois de travail, et plusieurs versions du projet de Loi. »

Un processus qu'il a fallu recommencer quand le pouvoir a changé de main en avril 2016. « J'ai présenté le projet de Loi aux membres du comité législatif du parti, aux côtés de la ministre Rochelle Squires, raconte Mélanie Cwikla. Une fois reçu leur aval, on a tout transmis au bureau de la ministre pour dépôt à l'Assemblée législative. Tout s'est fait en un temps record la seconde fois. Les quelques

modifications qu'on a faites étaient des questions de style linguistique, pas politiques. »

Pour sa part, Me Guy Jourdain, en plus de son rôle de conseiller lors de la conception et de l'élaboration des deux projets de Loi, les a traduits de l'anglais au français. « Puisque la Loi 5 visait expressément la francophonie manitobaine, on a vraiment fait un effort pour qu'elle donne l'impression d'avoir été pensée en français, et non pas simplement formulée en anglais puis traduite en français.

« Avec la SFM, on a eu plusieurs discussions de terminologie pour choisir les meilleurs termes possibles, notamment *épanouissement* pour faire un lien avec la Partie VII de la **Loi sur les langues officielles** du Canada, ou encore *francophonie manitobaine*, qui nous semblait plus moderne et reflétant

**Donna Miller**

mieux la diversité que *communauté ou collectivité francophone du Manitoba*. »

Mélanie Cwikla tient par ailleurs à souligner l'appui « inestimable » de Donna Miller qui, comme sous-ministre de la justice, greffière du Conseil exécutif et francophile, « était très au fait des enjeux linguistiques et législatifs pour bien formuler le projet de *Loi*, et avait l'oreille du premier ministre ».

Donna Miller confirme : « J'étais la secrétaire du cabinet, la cheffe de la fonction publique et l'adjointe du premier ministre. » Concrètement, elle avait la charge de donner des directives précises aux rédacteurs du projet de *Loi* pour qu'il réponde aux objectifs visés. Une personne-ressource pour toute question de contenu rédactionnel.

« Comme fonctionnaire non partisane, j'ai pu travailler sur le projet de *Loi* sous les deux gouvernements, et c'était spécial de sentir que je faisais une différence dans un moment si important.

« Mais je n'étais pas seule. Ce projet de *Loi* est le résultat de beaucoup de travail et de talents, du côté des gouvernements comme de la communauté franco-manitobaine. Daniel Boucher et Jacqueline Blay notamment ont été essentiels. »

Après l'adoption de la *Loi 5*, Donna Miller a aidé à mettre en œuvre la nouvelle législation. Elle était aussi la première co-présidente avec Jacqueline Blay du Conseil consultatif créé par la *Loi*, « une première au Manitoba » (voir article en pages 30 à 32).

**Me Guy Jourdain**

« **Puisque la Loi 5 visait expressément la francophonie manitobaine, on a vraiment fait un effort pour qu'elle donne l'impression d'avoir été pensée en français, et non pas simplement formulée en anglais puis traduite en français.** »

Me Guy **JOURDAIN**

# Cultiver des liens étroits

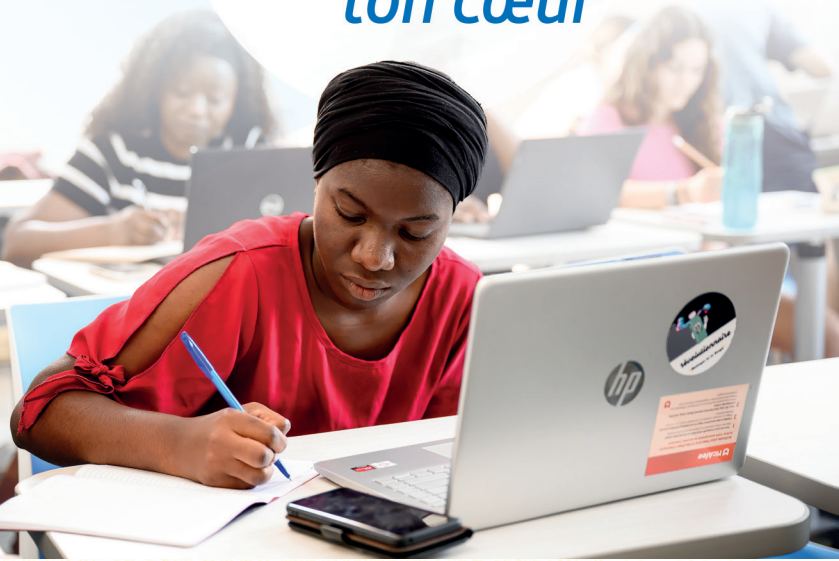
En contexte minoritaire, la transmission de la langue, de la culture et de l'éducation en français ne peut être laissée au hasard : elle doit être intentionnelle.



Dans l'esprit de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine, l'USB mise sur la collaboration et le dialogue avec ses partenaires pour renforcer la volonté, la fierté et la possibilité de vivre en français.



*C'est ici*  
que vibre  
ton cœur

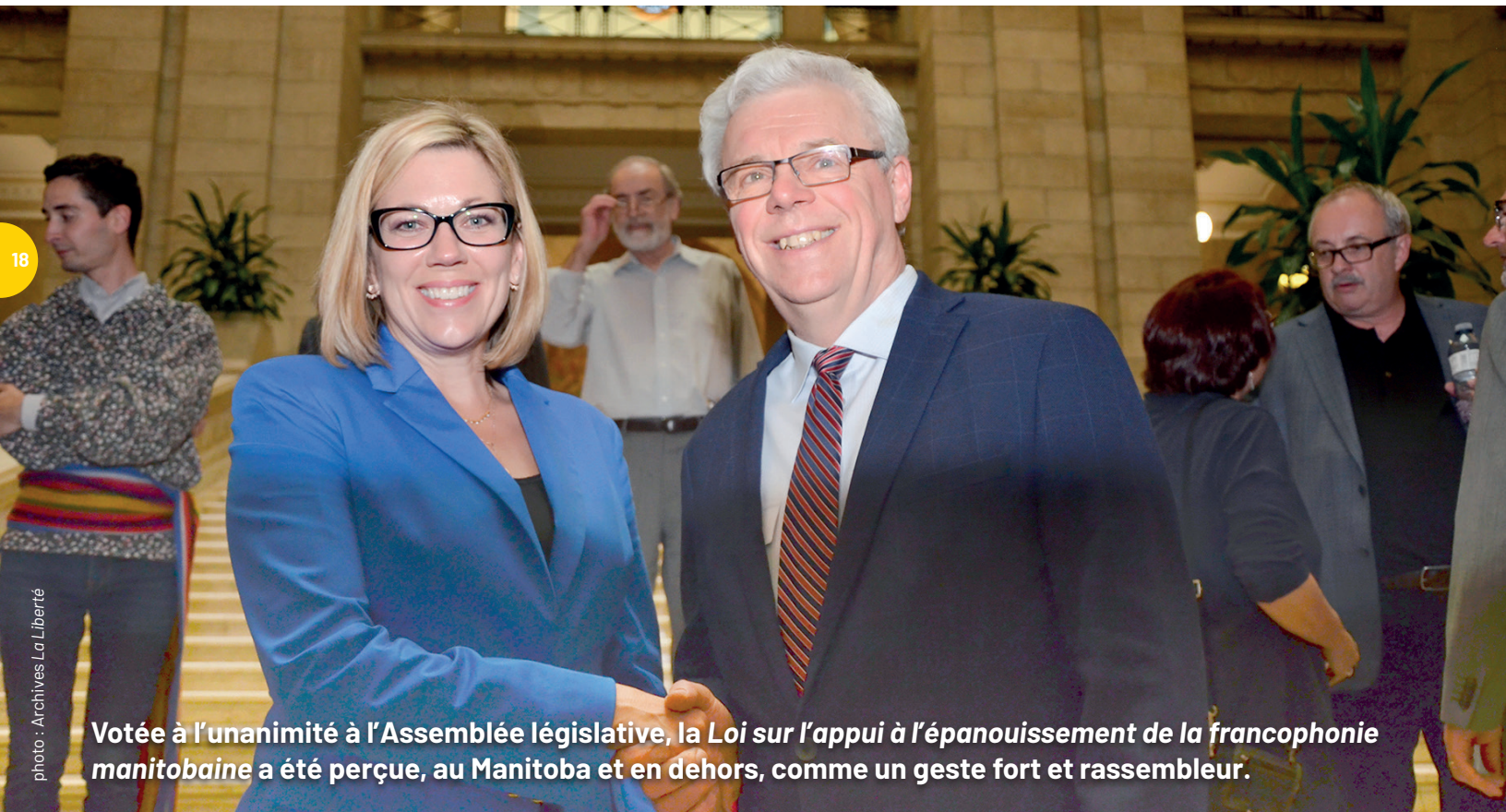


# UN ACCUEIL ENTHOUSIASTE, ICI COMME AILLEURS

03

*Lors de son adoption en 2016, de nombreux éléments de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine ont suscité beaucoup d'intérêt, au Manitoba comme à l'extérieur de ses frontières. Saluée pour sa définition inclusive de ce que représente un ou une francophone et pour le consensus qu'elle a suscité, elle a été perçue comme un geste fort et rassembleur, tout en soulevant très vite des questions sur sa portée réelle.*

Par **Camille HARPER**



**Votée à l'unanimité à l'Assemblée législative, la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine a été perçue, au Manitoba et en dehors, comme un geste fort et rassembleur.**

**A**vant d'être conseiller spécial et traducteur lors de l'élaboration de la **Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine** (Loi 5), Me Guy Jourdain était directeur général du Secrétariat aux affaires francophones jusqu'en 2012.

À ce titre, il a eu « beaucoup de discussions et de réflexions

sur la question d'une loi avec le premier ministre Greg Selinger. On était arrivé à ce concept : une loi dans laquelle on mettrait en place les mécanismes et structures nécessaires pour favoriser la vitalité de la francophonie manitobaine, son épanouissement, tout en codifiant nos acquis depuis 1989 ».

Parmi les éléments forts de la Loi 5, il souligne la clarification du rôle du ministre responsable des Affaires francophones comme défenseur proactif de la communauté francophone, ou encore l'obligation pour les ministères et organismes gouvernementaux de préparer et soumettre des plans de services en français.

« Ce qui était très intéressant, c'est que ça rejoignait la définition inclusive de francophone mise en avant par le gouvernement de l'Ontario suite à ma première recommandation comme commissaire en 2008, et ça allait encore plus loin. »

Me François **BOILEAU**

« Auparavant, ce n'était pas requis par une Loi donc beaucoup de ministères ne prenaient pas ceci au sérieux », précise Rochelle Squires, ministre responsable des Affaires francophones en 2016 qui a déposé le projet de Loi la seconde fois.

Enfin, Me Guy Jourdain mentionne la création du Conseil consultatif des affaires francophones, « une structure vraiment très forte puisqu'on a la fonction publique et la communauté qui y travaillent ensemble à parts égales ».

Le politologue Raymond Hébert renchérit : « C'est un outil potentiellement très dynamique, un agent de changement important s'il est bien utilisé. »

Me Guy Jourdain apprécie par ailleurs le caractère pédagogique de la Loi. « Elle fait des renvois à d'autres lois et règlements. C'est comme un mini-catalogue du régime législatif et réglementaire qui appuie la francophonie manitobaine. »

La définition de *francophone* est un autre élément majeur et avant-gardiste de la Loi 5. « C'est probablement la notion qui a le plus fait l'objet de discussions, confie Mélanie Cwikla, directrice générale du Secrétariat aux affaires francophones lors de la rédaction de la Loi. On a choisi une définition très large pour que toute personne qui a un sentiment d'appartenance à la francophonie manitobaine et



Me François Boileau

photo : Gracieuseté Bureau de l'ombudsman des contribuables

utilise le français dans son quotidien puisse se sentir concernée. »

Elle souligne d'ailleurs que « dans la Loi, on ne parle jamais de *francophones*, seulement de *francophonie manitobaine* ».

## Hors du Manitoba

À l'extérieur de la province, l'adoption de la Loi 5 en juin 2016 a également été suivie. Me François Boileau, alors commissaire aux services en français de l'Ontario, se souvient : « Ce qui était très intéressant, c'est que ça rejoignait la définition inclusive de *francophone* mise de l'avant par le gouvernement de l'Ontario suite à ma première

recommandation comme commissaire en 2008, et ça allait encore plus loin. »

Il précise que si l'Ontario a adopté en pratique une définition inclusive de *francophone* à la fin des années 2000, elle n'est à ce jour toujours pas inscrite dans la **Loi sur les services en français** de l'Ontario de 1986. « C'est juste une politique. Au Manitoba par contre, cette définition inclusive est codifiée dans la Loi. »

Quant à la force de la Loi 5, « le Manitoba a toujours été friand d'y aller étape par étape sans avaler de trop gros morceaux, et cette Loi permettait justement ceci, commente Me Boileau. Donc c'était très bien. En Ontario aussi, on a créé

**Me Mark Power**

« **La Loi 5 aurait pu aller plus loin. En termes de mécanismes, elle reste quand même modeste.** »

Me Mark **POWER**

des mécanismes bien après la *Loi*, comme le poste de commissaire en 2007 ».

Il appuie aussi l'objectif clairement énoncé de la *Loi 5* de « favoriser l'épanouissement de la francophonie manitobaine », un objectif « beaucoup plus précis que ce que nous avons en Ontario », ainsi que la question de l'élaboration de plans de services en français. « J'ai trouvé extrêmement positif que ce soit clairement inscrit dans la *Loi* comme une priorité. »

Me Mark Power, avocat spécialiste des droits linguistiques en Ontario, est plus nuancé à la lecture du texte de loi. « La *Loi 5* aurait pu aller plus loin. En termes de mécanismes, elle reste quand même modeste.

Elle établit une volonté générale de contribuer au développement de la francophonie sans vraiment offrir de nouveaux outils et étapes concrets, comme par exemple d'exiger plus de garderies et écoles en français, ou certains postes clés. »

En outre, la *Loi* demande la préparation et la soumission de plans de services en français, mais pas leur mise en œuvre, et le Secrétariat aux affaires francophones et le Conseil consultatif des affaires francophones ont des rôles « trop consultatifs et pas assez contraignants. Puis je ne crois pas que des règlements précisant son application aient été adoptés depuis dix ans ».

Enfin, Sylviane Lanthier, présidente de la Fédération des

communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) en 2016, rapporte un grand intérêt pour la *Loi 5* à son adoption car « outre les lois en Ontario et au Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue du Canada, il n'existait aucune autre loi pour améliorer le sort des minorités francophones. C'était donc un geste vraiment important et qui pouvait potentiellement inspirer d'autres provinces.

« La *Loi 5* montrait une grande ouverture du Manitoba envers sa francophonie, d'autant plus qu'elle avait été adoptée par l'ensemble des députés de l'ensemble des partis, sans aucune opposition. C'était comme normal. Il faut le souligner. »

Plus encore, « ça venait de Conservateurs, un parti qui dans le passé n'avait pas été vu comme très favorable au développement de la francophonie. Donc c'était tout un symbole que ce soit eux qui fassent finalement inscrire dans une loi les obligations de la Province envers sa communauté francophone. La survie du français est la responsabilité de tout le monde ».

Un autre élément qui a retenu l'attention de la FCFA a été la définition inclusive de *francophone*. « Ça a été très bien accueilli car c'est ce qu'on disait déjà à la FCFA, raconte Sylviane Lanthier. Quand on parlait des francophones, on ne parlait pas que des personnes ayant le français comme langue maternelle, mais aussi celles qui pouvaient s'exprimer en français, qui s'intéressaient au français. Les alliés de la francophonie.

« Le reconnaître dans une loi, c'était vraiment important, généreux, et nécessaire pour vraiment appuyer la francophonie qui se diversifie et qui fait profondément partie de notre identité canadienne. »

Elle précise cependant qu'à la FCFA, la nouvelle *Loi 5* était vue comme « une étape, une fondation.

« La Loi 5 montrait une grande ouverture du Manitoba envers sa francophonie, d'autant plus qu'elle avait été adoptée par l'ensemble des députés de l'ensemble des partis, sans aucune opposition. »

Sylviane **LANTHIER**

Ce n'était pas une fin. Et depuis, qu'est-ce que les gouvernements ont fait avec cette *Loi*? Jusqu'à quel point a-elle été mise en œuvre? Ce sont les questions qu'on devrait se poser ».

Dix ans plus tard, Me Guy Jourdain pense que la *Loi 5* devrait être renforcée pour protéger contre des abolitions de postes clés, comme celui du sous-ministre adjoint au Bureau de l'éducation française en 2017. « C'est une lacune dans la *Loi*. Mais à l'époque, on n'avait aucun moyen de prévoir une telle décision. C'était totalement inattendu. »

En outre, « il manque un mécanisme de recours judiciaire en cas d'atteinte à la *Loi*. Ce n'est pas clair comment les tribunaux pourraient se saisir d'une telle situation ».

Quant au Conseil consultatif des affaires francophones, « il manque trop d'imputabilité et de transparence. Il faudrait ajouter un mécanisme pour que le public

soit mieux renseigné sur le travail qu'il accomplit », lance Me Guy Jourdain.

« On aurait voulu une *Loi* avec plus de force de frappe, mais on savait

aussi que c'était une étape, pas une fin. Il y a dix ans, c'était la meilleure loi qu'on pouvait espérer à mon avis », conclut Daniel Boucher, président-directeur général de la Société de la francophonie manitobaine en 2016.

**EXTRAIT DE LA LOI  
SUR L'APPUI À L'ÉPANOUISSEMENT  
DE LA FRANCOPHONIE  
MANITOBAINE :**

Sens de francophonie manitobaine »

1(2) Pour l'application de la présente loi, « **francophonie manitobaine** » s'entend de la communauté au sein de la population manitobaine regroupant les personnes de langue maternelle française et les personnes qui possèdent une affinité spéciale avec le français et s'en servent couramment dans la vie quotidienne même s'il ne s'agit pas de leur langue maternelle.



Sylviane Lanthier

# Avez-vous des questions sur vos droits?

À Infojustice Manitoba, nous offrons des **consultations juridiques individuelles** pour toute question juridique.

Tous nos services sont gratuits et confidentiels.

Nous sommes là pour vous écouter, vous guider et vous soutenir afin que vous puissiez **comprendre vos droits et faire des choix éclairés**.

Que votre situation concerne :



le droit  
de la famille



le droit du  
logement



le droit  
du travail



le droit  
de l'immigration



la protection des  
consommateurs



ou tout autre  
domaine...

Nous vous accompagnerons tout au long de votre parcours.

Nous offrons également des ateliers et des webinaires, des ressources juridiques en français et de l'aiguillage vers différents services.

**À Infojustice Manitoba, chaque personne peut trouver son chemin vers ses droits.**

**Prenez contact avec nous pour une consultation gratuite, confidentielle et en français.**

Pour ouvrir un dossier en ligne, scannez ce code QR  
ou visitez [infojustice.ca/fiche-dinformation/](http://infojustice.ca/fiche-dinformation/)




## COORDONNÉES

**Infojustice Manitoba**  
614, rue Des Meurons,  
pièce 120,  
Winnipeg (Manitoba) R2H 2P9

**Tél. : 204 815 5274**  
**Sans frais : 1 844 321 8232**  
**Télécopieur : 204 504 7562**

**@ ajefm-infojustice@ajefm-infojustice.com**  
**infojustice.ca**

## 04



Me Rénald Rémillard

## DU COMPROMIS DE 1989 À LA **LOI 5 DE 2016**

*Près de 30 ans séparent la Politique sur les services en langue française adoptée en 1989 et la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine adoptée en 2016. Entre ces deux jalons, la place du français au Manitoba s'est progressivement structurée, passant d'engagements politiques à un cadre législatif plus solide, sans pour autant régler toutes les questions. Retour sur ces différentes évolutions et comparaison avec d'autres provinces canadiennes.*

Par **Jonathan SEMAH**

Avec des informations  
de Camille HARPER

**L'**avocat franco-manitobain Me Rénald Rémillard, expert en droits linguistiques, souligne l'« effervescence dans le domaine linguistique » qui a caractérisé les années 1970 et 1980, juste avant le tournant de 1989.

« Il y avait un véritable engouement pour les droits linguistiques, non seulement au Manitoba, mais dans l'ensemble du Canada. C'était un enjeu brûlant à l'époque! », lance le juriste.

Après les affaires Forest (à la fin des années 1970) et Bilodeau (début des années 1980), la question des services en français arrive sur la table du gouvernement provincial.

Après ces dossiers, « le Manitoba a été obligé, de traduire l'ensemble de ses lois. La Cour suprême du Canada lui avait donné trois ans », rappelle Régnal Rémillard.

## Engouement pour les droits linguistiques

« Dans ce contexte, des négociations ont eu lieu pour déterminer comment encadrer les services en français. L'Assemblée législative et les tribunaux étaient soumis à l'obligation constitutionnelle de pouvoir fonctionner à la fois en français et en anglais, mais à l'époque, rien n'encadrerait réellement la prestation des services gouvernementaux en français.

« L'idée n'était pas d'adopter une modification constitutionnelle, ni de faire du Manitoba une province officiellement bilingue dans l'ensemble, que ce soit sur le plan des services, des lois, ou des tribunaux. Mais il y avait une volonté d'établir au moins une politique encadrant les services en langue française. »

C'est alors que le 4 novembre 1989, la **Politique sur les services en langue française** (SLF) a été dévoilée par Gary Filmon, premier ministre du Manitoba, lors de l'assemblée annuelle de ce qu'on appelait à l'époque la Société franco-manitobaine.

Le 6 novembre 1989, la politique a été déposée à l'Assemblée législative du Manitoba.

Le premier ministre avait alors déclaré : *Cette politique existe parce que nous reconnaissons que la communauté franco-manitobaine constitue un élément de l'une des caractéristiques fondamentales du Canada. L'impartialité et la justice nous tiennent à cœur. Les gouvernements doivent éliminer les obstacles, faciliter les communications dans la langue de la minorité et satisfaire au besoin légitime de*

*ceux et celles qui souhaitent l'égalité d'accès aux services. Cela signifie que nous acceptons que les francophones habitant dans les régions désignées puissent bénéficier des services gouvernementaux au même titre que les anglophones dans toute la province.*

## Les principes de 1989

Parmi les grands principes de cette politique, l'on peut noter que le gouvernement s'engageait à ce que les services offerts en français soient de qualité égale à ceux offerts en anglais.

Aussi, les services en français devaient être fournis là où la population francophone était concentrée. Cela a mené à la création des Centres de services bilingues dans des régions clés (Saint-Boniface, Saint-Vital, Sainte-Anne, Notre-Dame-de-Lourdes et Saint-Laurent).

Le concept de l'offre active devient deux ans plus tard une directive officielle. Par exemple, le public est accueilli avec un *Bonjour / Hello* et la signalisation et les formulaires doivent être bilingues d'emblée.

De plus, la politique de 1989 définit essentiellement un *francophone* comme *une personne dont le français est la langue maternelle*.

Cette politique, « c'était ce qu'on appelle de l'étapisme, dit Me Régnal Rémillard.

« C'était un progrès, c'était un peu un prix de consolation, si on veut », ajoute-t-il.

Mais c'est une politique, et non une loi.

Bien que ces principes aient posé les bases, leur principal point faible était qu'ils dépendaient de la volonté politique du gouvernement en place.

« Ultimement, il n'existait aucun recours si ces services n'étaient pas offerts ou s'ils n'étaient pas de qualité égale. On peut toujours se plaindre, on peut toujours avoir des pressions politiques, c'est administratif. Ça n'a pas d'effet juridique.

« Une politique, en termes juridiques, n'est pas justiciable. On ne peut pas saisir les tribunaux si un gouvernement décide de ne pas la respecter. Ce n'est ni un règlement, ni une loi », insiste Me Régnal Rémillard.

## Une consolidation en 2016

C'est précisément pour verrouiller ces acquis que la communauté a lutté pour obtenir la Loi 5 en 2016.

De 2013 à 2016, Mélanie Cwikla était la directrice générale du Secrétariat aux affaires francophones. Elle a aidé à préparer cette Loi 5. Elle revient sur l'état d'esprit qui devait transparaître à travers ce projet.

« Il y avait certainement la mémoire collective de la crise linguistique des années 1980. Donc il n'était pas question de faire quelque chose qui allait causer la dissension entre la communauté francophone et la communauté anglophone.

« Mais il y avait un désir de consolider tous les acquis en un seul endroit pour qu'on puisse avoir une idée d'où l'on était rendu de tous les progrès qu'on avait faits depuis les années 1980 en matière de droits linguistiques. »

Et comme Mélanie Cwikla le souligne, à la différence de 1989, « on mettait en place une Loi sur l'appui à l'épanouissement, plutôt qu'un document centré sur les services en français, ça donne le ton! »

Une des principales différences de cette Loi de 2016 avec la Politique

de 1989, c'est qu'elle donne une définition plus large, plus en phase avec l'évolution de la population, d'une personne francophone.

Selon la *Loi 5*, la collectivité francophone englobe à la fois les personnes de langue maternelle française et « les personnes qui possèdent une affinité spéciale avec le français et s'en servent couramment dans la vie quotidienne même s'il ne s'agit pas de leur langue maternelle ».

Aussi, la *Loi 5* codifie le principe de l'offre active, dont l'application pouvait manquer d'uniformité dans le cadre de la *Politique* de 1989.

« L'offre active constitue la pierre angulaire qui sous-tend l'offre des services en français », peut-on d'ailleurs lire dans l'énoncé de la *Loi*.

Ce concept « a pour objet la prestation de services qui sont manifestes, facilement disponibles et accessibles pour le public et de qualité comparable à ceux offerts en anglais » y est-il aussi écrit.

« Encore partielle et fragmentaire », cette *Loi* de 2016 fait tout de même progresser la francophonie manitobaine, confie Me Rénald Rémillard.

« On a sécurisé d'une certaine façon et reconnu ce qui existait *de facto*. Mais ce n'est pas encore une loi complète et en matière de recours, elle reste limitée. »

Une loi limitée et peut-être sous-utilisée, comme l'observe Jean-Michel Beaudry, directeur général de la Société de la francophonie manitobaine (SFM).

« Je pense qu'il y a une reconnaissance que jusqu'à présent, la loi n'a pas été appliquée ou utilisée pleinement. La *Loi* elle-même n'est pas une solution pour rendre la province véritablement bilingue. Il faut aussi qu'à l'interne le gouvernement opère un changement de culture organisationnelle pour dire que la province est bilingue. »

Tout en reconnaissant le travail déjà fait depuis plusieurs années pour la francophonie, Jean-Michel Beaudry s'attend aussi à de nouvelles mesures moins centrées sur l'offre de service comme on a pu le voir dans la *Politique* de 1989, mais aussi dans la *Loi* de 2016.

En effet, comme le dit le Rapport annuel 2023-2024 du Secrétariat aux affaires francophones, « l'accès des francophones aux services en français est l'objectif ultime de tous les plans stratégiques pluriannuels sur les services en français. »

« L'objectif ultime, ce n'est pas simplement d'avoir une offre de services dans les deux langues. Ça fait certainement partie et c'est un élément essentiel.

« Mais si l'on parle de vitalité de la francophonie manitobaine, ça prend toute une série d'initiatives pour appuyer cet épanouissement-là. Je pense que c'est important de le reconnaître », indique Jean-Michel Beaudry.

Pour aller plus loin, le gouvernement Kinew a notamment lancé en 2025 un processus de consultation avec pour objectif de faire du Manitoba une province véritablement bilingue.

## Un bilinguisme comme au Nouveau-Brunswick?

Mais à quoi ce véritablement *bilingue* ressemblera-t-il?

Est-ce que ça prendra la forme d'une nouvelle loi ou d'un règlement?

Ou est-ce que le Manitoba voudra imiter le Nouveau-Brunswick, seule province où l'égalité des deux langues est inscrite dans la Constitution, ou même l'Ontario avec sa *Loi sur les services en français*?

Me Michel Doucet, professeur émérite de droit à la retraite de l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick, nous fait part de quelques pistes.

« Il faudrait peut-être s'inspirer d'une loi comme celle de l'Ontario sur les services en français, la *Loi 8*, qui ne reconnaît pas l'Ontario comme une province officiellement bilingue, mais qui fait en sorte qu'en Ontario, quand même, les Franco-Ontariens bénéficient de garanties de nature obligatoire visant à assurer que certaines institutions offrent des services dans les deux langues. Donc le Manitoba pourrait s'inspirer de la *Loi 8* ontarienne.

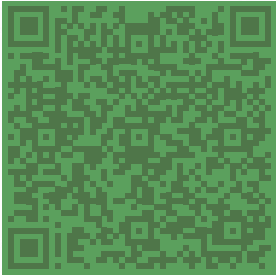
« Le Manitoba pourrait aussi faire comme au Nouveau-Brunswick, et adopter une loi sur les langues officielles, il s'agirait d'une loi qui reconnaîtrait effectivement l'égalité des deux communautés, des deux langues officielles, et qui créerait un poste de commissaire pour mener des enquêtes sur les plaintes soumises par les citoyens n'ayant pas reçu les services auxquels ils ont droit. »

En empruntant ce modèle, le Manitoba rejoindrait le Nouveau-Brunswick dans l'article 16 de la **Charte canadienne des droits et des libertés**, qui reconnaît le français et l'anglais comme langues officielles de la province.

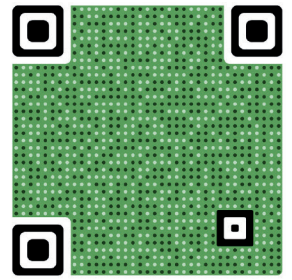
Le Manitoba serait alors aussi assujéti à l'article 20 de la *Charte*, qui donne le droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec tout bureau des institutions de la législature ou du gouvernement ou pour en recevoir les services.

Ultimement, la province des Prairies aurait encore un choix à faire.

« Il y aurait un choix à faire entre une approche comme celle du Nouveau-Brunswick, qui reconnaît ce droit-là sur l'ensemble du territoire, ou adopter l'approche du Fédéral, qui reconnaît que ces droits-là sont seulement reconnus dans certaines régions où il y a une demande importante ou dans le siège social de l'administration », fait savoir Me Michel Doucet.



# CANADIAN PARENTS FOR FRENCH MANITOBA



Envie de soutenir le français au Manitoba?

Devenez bénévole - même quelques heures font une vraie différence!

Adhésion à CPF

Devenir membre est GRATUIT et facile!



**Notre mission : promouvoir, valoriser et soutenir l'apprentissage du français comme langue seconde pour les jeunes du Manitoba.**

La Loi 5 marque une étape importante pour la francophonie manitobaine. Elle affirme clairement que le français fait partie intégrante de notre province - dans nos écoles, nos communautés et nos services publics. Elle affirme que le français est une composante essentielle de notre province et reconnaît une francophonie ouverte, inclusive et moderne. Elle précise également qu'un-e francophone au Manitoba est aussi : **« Toute personne de langue maternelle française ou toute personne qui possède une affinité spéciale avec le français et s'en sert couramment dans la vie quotidienne, même s'il ne s'agit pas de sa langue maternelle. »** C'est un pas significatif, et nous en sommes reconnaissant-es.

La vitalité du français au Manitoba repose sur celles et ceux qui choisissent cette langue chaque jour : élèves, parents et personnel éducatif. Ensemble, nous faisons vivre le français et nous assurons son rayonnement à travers la province.

À Canadian Parents for French Manitoba, la défense et la promotion du français pour toutes et tous sont au cœur de notre engagement. Par un travail constant de représentation, de collaboration et d'action concrète, nous contribuons à faire progresser le bilinguisme et la francophonie partout au Manitoba. Par exemple, French for Life met en valeur l'importance du français, son héritage et la richesse de la culture manitobaine. Enseigne en Français soutient activement la rétention du personnel éducatif, pilier essentiel de la vitalité de nos programmes.

**Say oui to opportunity. Dis oui à un avenir bilingue.**

# LES FRANCOPHONES DE LA LOI 5

# 05

**La francophonie manitobaine s'est redéfinie au fil des années. La Loi 5 est venue consacrer une réalité déjà bien vivante : celle d'une communauté plurielle, façonnée par l'engagement de francophones d'adoption et par une relève fière de son identité.**

Par **Hugo BEUCAMP**



photo : Marta Guerrero

**Ibrahima Diallo**

**L**a création de la *Loi 5* et l'élargissement de la définition de ce qu'est un francophone au Manitoba ont été le résultat de décennies de lutte. En ce sens, il est certain que l'on peut parler de victoire.

Cependant, il est des francophones, qui n'ont pas attendu de l'être officiellement pour s'engager au sein de la communauté franco-manitobaine. Et c'est dans le cas d'Ibrahima Diallo, ce dernier s'est engagé sur le conseil d'administration de la Société franco-manitobaine (aujourd'hui Société de la francophonie manitobaine) en 1988-89 puis en est devenu le président de 2006 à 2011.

Les contributions d'Ibrahima Diallo à la francophonie manitobaine ont été nombreuses depuis son arrivée au Manitoba depuis le Sénégal en 1984.

En tant que professeur en microbiologie et zoologie à la Faculté des sciences de l'Université de Saint-Boniface, puis Doyen des Facultés des arts, sciences, administration des affaires

et services sociaux de 2000 à 2010, il s'est aussi engagé auprès de diverses entités au sein de la communauté.

Et tout ça, alors qu'aux yeux de la *Loi*, Ibrahima Diallo n'était pas francophone.

« J'ai précédé la *Loi* de très loin, s'amuse-t-il. Mais ça n'a posé aucun problème. J'étais un visage connu, on se disait *ah c'est Ibrahima!*. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque, pendant les Assemblées générales annuelles, on se demandait si les gens d'écoles d'immersion pouvaient être membres de la SFM. On disait que leur langue maternelle n'était pas le français. »

À cela, Ibrahima Diallo répondait que pour lui non plus, le français n'était pas sa langue maternelle, pourtant « j'enseigne à vos enfants depuis une dizaine d'années ».

En effet, né entre deux langues, le pulaar et le wolof, c'est sur les bancs de l'école que le professeur et actuel vice-président de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada apprend le français.



photo : Archives La Liberté

28

**Marta Allard**

« S'engager, c'est une façon de s'intégrer, de rentrer dans le réseau de la communauté. C'est aussi un désir de contribuer et de servir. Je reconnais la valeur de ces services et de ce qu'ils accomplissent. Je sais aussi qu'il y a un besoin. »

Marta **ALLARD**

des parents de la francophonie manitobaine en tant que présidente du Conseil d'administration.

« S'engager, c'est une façon de s'intégrer, de rentrer dans le réseau de la communauté. C'est aussi un désir de contribuer et de servir. Je reconnais la valeur de ces services et de ce qu'ils accomplissent. Je sais aussi qu'il y a un besoin. »

Dès son arrivée, Marta Allard savait qu'elle s'engagerait dans la communauté francophone et qu'elle élèverait ses enfants en français. D'ailleurs les enfants Allard, parleront plusieurs langues. Le français bien sûr, mais aussi l'anglais, le catalan et l'espagnol. Ils contribueront alors, à leur tour, à une francophonie plus forte et diversifiée.

Et puisque l'on parle de la relève francophone, cette dernière se trouve aussi dans les couloirs de l'Université de Saint-Boniface. Parmi la multitude d'étudiants qui se préparent à rejoindre la vie active, l'on trouve évidemment des étudiants qui ont appris le français en école d'immersion. Des francophones qui, injustement, n'en étaient pas avant 2016 et l'adoption de la Loi 5.

Madysen Escoto et Addisen LaFrance ne parlent pas le français à la maison. En revanche, la langue fait partie de leur quotidien depuis de nombreuses années.

À ce moment-là, la dénomination de ce qu'est un francophone selon la SFM, est encore assez restrictive, et c'est ce qui motivera la création de l'Amicale de la francophonie multiculturelle du Manitoba, le 17 octobre 1998, dont Ibrahima Diallo est l'un des membres fondateurs.

« C'était une façon de dire que nous sommes francophones. »

D'ailleurs, bien avant la Loi 5, la SFM va adopter en 2001 le plan stratégique *Agrandir l'espace francophone au Manitoba*, un « tournant majeur », selon Ibrahima Diallo, avant de changer de nom en 2017 pour devenir la Société de la francophonie manitobaine.

« On a commencé à beaucoup parler d'immigration et on souhaitait ratisser assez large. On avait constaté que plus on est nombreux, plus on est fort. »

## Pour la vitalité et l'avenir de la francophonie

Marta Allard a aussi immigré au Manitoba, mais contrairement à Ibrahima Diallo, elle est arrivée en 2019, soit après que la Loi 5 ait été adoptée.

Originaire de la Catalogne dans le nord de l'Espagne, c'est assez tôt que Marta Allard a débuté son apprentissage du français.

« Je voulais apprendre la langue parce que l'on se rendait souvent en France pour les vacances et j'étais frustrée de ne pas pouvoir communiquer. »

Aujourd'hui mère de trois enfants, tous sont élèves à la Division scolaire franco-manitobaine. Elle-même est secrétaire du comité scolaire de l'École Précieux-Sang, et s'engage également auprès de la Fédération

**Madysen Escoto****Addisen LaFrance**

Ayant toutes les deux grandi en immersion, elles partagent un constat similaire qui n'a plus de raison d'être.

« En grandissant, il y avait ce stéréotype selon lequel les étudiants d'immersion ne sont pas de vrais francophones », raconte Addisen LaFrance.

Madysen Escoto, elle, se souvient d'expériences avec des élèves de la DSFM où « j'avais le sentiment de ne pas appartenir à la même catégorie qu'eux ».

Pourtant, toutes les deux ont fait le choix de ne pas couper les

ponts avec le français et prévoient d'ailleurs faire carrière dans cette langue. Madysen Escoto souhaite enseigner les sciences en français, par exemple.

Mais surtout, toutes les deux se considèrent, sans aucun doute, comme Franco-Manitobaines.

« Le français fait partie d'une grande partie de ma vie, note Addisen LaFrance. Ça fait partie de mon identité, je l'utilise quotidiennement. »

Au même titre que Madysen Escoto, qui estime que la définition introduite par la Loi 5, est impor-

tante, pour tous les francophones qui ont adopté le français.

« Je pense que ça aide les personnes à se sentir plus intégrées dans la communauté francophone, franco-manitobaine. Avant, on n'était pas vraiment considéré comme Franco-Manitobain, mais on sait qu'il y a plein de personnes qui ont des parcours différents et qui sont réunies par le fait de pouvoir parler français. Je pense que c'est génial que l'on soit considéré comme Franco-Manitobain », conclut-elle fièrement.

# CONSEIL CONSULTATIF DES AFFAIRES FRANCOPHONES : **UN OUTIL UTILE, MAIS LIMITÉ**

06

*L'une des mesures prévues par la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine est la création du Conseil consultatif des affaires francophones (CCAF). Après 10 ans d'existence, l'on parle de son rôle et des défis rencontrés.*

Par **Jonathan SEMAH**

*Avec des informations de Camille HARPER*

**I**l est l'un des mécanismes garants de l'engagement du Manitoba à encourager l'offre active de services en français.

Selon le paragraphe 10(1) de la **Loi 5**, le Conseil consultatif des affaires francophones a pour mandat de fournir au ministre responsable des Affaires francophones des conseils et des recommandations sur les mesures visant à favoriser l'épanouissement de la francophonie manitobaine et à appuyer son développement.

Il est formé des personnes suivantes : le greffier du Conseil exécutif, le président-directeur général ou le président du conseil d'administration de la Société de la francophonie manitobaine (SFM), au moins cinq sous-ministres nommés par le ministre responsables des Affaires francophones, ou leurs délégués, au moins cinq membres de la francophonie manitobaine reconnus pour leur engagement envers l'épanouissement de cette dernière et nommés par le ministre

**En tant que président de la SFM, Derrek Bentley siège sur le Conseil consultatif des affaires francophones.**

photo : Gracieuseté



sur recommandation de la SFM, et le directeur général du Secrétariat aux affaires francophones, qui agit à titre de secrétaire du conseil.

Le Conseil consultatif se réunit sur convocation des coprésidents, au moins deux fois par année.

## Des rencontres au moins deux fois par an

Donna Miller était la greffière du Conseil exécutif jusqu'en 2017 et la première co-présidente du CCAF. Elle partageait ce rôle avec Jacqueline Blay, qui était alors présidente de la SFM.

« J'étais donc là au début pour aider à définir la législation, puis j'ai continué après l'adoption de la Loi à mettre en place cet organisme consultatif », se souvient Donna Miller.

Pour rappel, Donna Miller était greffière du Conseil exécutif sous le premier ministre néo-démocrate Greg Selinger, et a poursuivi ce rôle pendant le mandat du premier ministre progressiste-conservateur Brian Pallister.

« C'était donc une excellente expérience de pouvoir travailler à la fois avec les gouvernements Selinger et Pallister, car ils ont tous deux joué un rôle important dans l'élaboration de la Loi », indique-t-elle.

Pour Donna Miller, le modèle de ce CCAF était « le bon » et « a permis aux représentants de la communauté francophone et du gouvernement de se réunir pour discuter et examiner les moyens de résoudre les problèmes actuels de la communauté.

« Et surtout, du moins pour moi, cela concernait la prestation de services en français », ajoute-t-elle.

Examiner la Loi sous l'angle des services en français et formuler des recommandations à son égard était d'ailleurs l'une des activités du Conseil consultatif.

Louis Tétrault était l'un des membres citoyens (1) de ce tout premier CCAF. Il est resté en poste pendant toute la durée de son mandat, soit trois ans.

Il se remémore le contexte de l'époque qui a mené à l'adoption de la Loi 5. « C'était tout nouveau, dit-il.

« C'était un pas de géant envers la normalisation, envers le bilinguisme officiel et le fait d'acquérir plus de services en français un peu partout. Le monde était pas mal encouragé. »

## De l'enthousiasme et des frustrations

À titre personnel, Louis Tétrault, qui était à ce moment-là directeur général de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM), était vraiment « honoré » d'avoir été choisi comme membre du CCAF.

« J'étais très heureux d'avoir été capable de faire partie de ce conseil-là au début », indique-t-il.

Louis Tétrault se souvient de premières rencontres enthousiasmantes, même si tout le travail était à faire.

« La secrétaire des Affaires francophones avait fait une vraiment bonne job d'essayer d'inclure tous les ministères de la province, leur expliquer qu'ils devaient préparer des plans d'action.

« Pour les premières rencontres, la ministre Rochelle Squires était là pour donner le ton et les paramètres de nos responsabilités.

« Comme conseil, on était pas mal confiants que c'était pour faire du progrès. Je pense qu'il y avait beaucoup de bonne volonté de la part des ministères à élaborer leurs plans d'action, puis à vraiment s'y mettre sérieusement. »

Néanmoins, avec du recul, Louis Tétrault confie certaines frustrations quant aux réelles responsabilités du Conseil consultatif des affaires francophones.

« Un gouvernement, ça bouge lentement, ça ne change pas de direction rapidement », fait-il remarquer, tout en repensant à certaines décisions politiques qui lui ont laissé un goût amer.

« Le gouvernement de l'époque avait pris des décisions assez controversées.

« Ce qui me vient tout de suite à l'idée, c'est quand le gouvernement avait aboli la grande majorité des postes au service de traduction générale de la province et qu'il avait décidé de faire traduire presque tous les textes à la pige. Selon les représentants de la communauté francophone, c'était un recul.

« Les représentants du gouvernement l'avaient annoncé publiquement. Puis, nous, on était pris de court pour essayer d'expliquer pourquoi l'on n'avait pas arrêté ça...

« Personnellement, je ne pouvais pas voir que je contribuais », lâche Louis Tétrault.

## Dix ans plus tard

Désormais bien en place, les défis rencontrés par Louis Tétrault existent-ils encore aujourd'hui?

Derrek Bentley, actuel président de la SFM, est donc le co-président du CCAF. Il partage ce titre avec la greffière du Conseil exécutif, qui est présentement Sarah Thiele.

Dans les grandes largeurs, le but du CCAF, en 2026, n'a pas changé : « Donner des avis au ministre responsable des Affaires francophones et s'assurer qu'il a ce dont il a besoin pour bien effectuer son travail », annonce Derrek Bentley.

Le co-président fait état de récents accomplissements.

« Il y a quand même eu certains succès, au moins dernièrement. Par exemple, il y a eu tout un processus de *Living Lab* ou *Labo Vivant*.

« Ce travail a mené à beaucoup plus d'offres bilingues. Je pense à la stratégie de communication bilingue mise au point pour la Coupe Grey qui est venue à Winnipeg, par exemple. Ce sont des idées qui sont sorties de ce processus de *Labo Vivant*, qui était une idée venant de la table du Conseil consultatif.

« Donc il y a quand même eu de belles avancées au niveau des changements, des façons pour être plus bilingues. »

Pour information, le modèle de « laboratoire vivant » est une recommandation présentée par le CCAF ces dernières années. Il s'agit d'un processus collaboratif et créatif conduisant à l'élaboration, à la validation et à la mise en œuvre de nouveaux modes de prestation qui contribueront à améliorer

les services, comme l'explique notamment le rapport annuel du gouvernement du Manitoba sur les services en français pour l'exercice 2021-2022.

## Des améliorations possibles

En revanche, à l'image de ce que disait Louis Tétrault, le CCAF doit, comme dix ans en arrière, composer avec certaines limitations, confirme Derrek Bentley.

« Il y a certainement de bonnes bases à structurer. Il y a encore du travail à faire pour savoir par exemple comment l'on formalise certaines choses qu'on fait à certains moments, pas à d'autres moments.

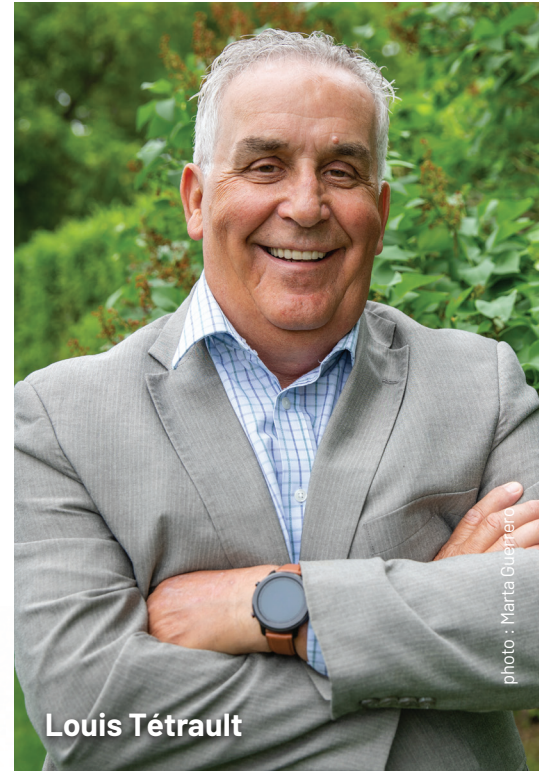
« Puis, deux rencontres par année, ce n'est pas beaucoup quand on parle de tous les secteurs qui sont touchés par les services en français ou la francophonie.

« Il y a un sentiment que c'est une vraie consultation, mais il y a quand même de la place pour améliorer, clarifier ou mettre un règlement en place qui expliquerait plus clairement quel est le rôle de ce conseil-là et comment il peut réellement avoir un impact sur les services en français dans la province », observe Derrek Bentley.

Pour aller plus loin, alors que le CCAF existe depuis une dizaine d'années, comment pourrait-il devenir plus mordant et prendre un poids plus important quand ça vient à la prise de décision?

« Est-ce que c'est un rôle de commissaire? Est-ce que c'est un rôle de protecteur? Je pense qu'il y a plusieurs idées qui flottent.

« Pour moi, ce qui est important, c'est qu'il y a quand même des



Louis Tétrault

choses en place, donc les ministères devraient avoir des plans de services en français, des plans d'action, mais le Conseil consultatif n'a pas nécessairement toujours un rôle dans ces plans-là. Et n'y a pas nécessairement des résultats clairs.

« Même les ordres du jour du Conseil consultatif ne sont pas nécessairement publics, et il n'y a pas toujours de sujets liés aux communautés. Je pense que les bases sont là et l'on n'a pas besoin de nécessairement avoir tout un nouveau projet de loi, mais il s'agirait de voir comment on peut vraiment renforcer ce rôle-là et le clarifier, non seulement pour le ministre des Affaires francophones, mais aussi comment d'autres ministères peuvent utiliser ce conseil pour mieux faire leur travail et qu'on puisse voir de meilleurs résultats sur le terrain », conclut Derrek Bentley.

(1) Les autres membres citoyens et bénévoles étaient Alexandre Brassard (mandat de deux ans), Michèle Lagimodière-Gagnon (mandat de deux ans), Jacob Atangana-Abé (mandat de trois ans) et G. Aileen Clark (mandat de trois ans).



DIVISION SCOLAIRE

# LOUIS RIEL

SCHOOL DIVISION

LA DIVISION SCOLAIRE LOUIS-RIEL  
VOUS SOUHAITE À TOUS ET TOUTES

*Un joyeux Mois  
de la Francophonie!*

[WWW.LRSD.NET](http://WWW.LRSD.NET)

07



Justin Johnson

photo : Marta Guerrero

## LOI 5 : UN LEVIER POUR LES MUNICIPALITÉS BILINGUES

*Comment la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine (Loi 5) a-t-elle exercé une influence sur la place et la prestation de services en français dans les municipalités bilingues du Manitoba?*

Par **Camille HARPER**

**P**our Justin Johnson, chef de la direction de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM), la **Loi 5** a été « un élément déclencheur. Dès le premier jour, l'AMBM et ses Municipalités membres ont structuré leurs actions selon ses principes, parce que le municipal est l'ordre de gouvernement le plus proche de la population ».

Ministre provinciale des Relations municipales de 2019 à 2021 et responsable des Affaires francophones de 2016 à 2023, Rochelle Squires confirme qu'il y avait « une fantastique synergie entre l'AMBM et la Province à la suite de l'adoption de la *Loi 5*. La pandémie de COVID-19 nous

a un peu ralenti, mais notre collaboration est restée forte ».

C'est encore vrai aujourd'hui, comme l'affirme le ministre actuel des Relations avec les Municipalités et le Nord, et responsable des Affaires francophones, Glen Simard : « L'AMBM a la volonté politique, et nous aussi! Donc on fait progresser nos projets ensemble. On est très fier de travailler avec les collectivités pour réaliser la vision de la *Loi 5*. C'est une chose de créer des lois, c'en est une autre de les mettre en action. »

Résultat : le Modèle de maturité municipal (3M), une feuille de route établie en 2023 par l'AMBM et les Municipalités,

**Rochelle Squires****Andrew Smith****Glen Simard**

avec l'appui de la Province, pour encourager et améliorer la prestation de services bilingues. Toutes les 16 Municipalités membres de l'AMBM l'ont adopté à l'unanimité par voie de règlement municipal. C'est même aujourd'hui une condition pour bénéficier du statut de membre.

« Les objectifs de la Loi 5 ont grandement aidé à modeler le 3M, qui a pour but de développer des collectivités francophones et bilingues fortes, tant au rural qu'à l'urbain », affirme Justin Johnson. Le 3M identifie des niveaux de services en français dans divers domaines et prévoit une progression temporelle.

C'est Andrew Smith, ministre provincial conservateur des Relations municipales en 2023, qui avait approuvé la mise en œuvre du 3M. « Cette initiative permettait d'obtenir plus de bilinguisme dans les services municipaux offerts aux citoyens. À la Province, on voyait donc ceci comme très positif. C'était important pour nous de soutenir la culture et la langue française. D'ailleurs, le gouvernement suivant, néo-démocrate, a continué de faire avancer le 3M, notamment les ministres Ian Bushie puis Glen Simard. »

Justin Johnson reprend : « La Loi 5, et le 3M, ont également plus que jamais poussé la réflexion

et la collaboration provinciale-municipale pour améliorer la situation des francophones dans nos municipalités. Avec le 3M, nous pouvons repérer les domaines où nous manquons de ressources pour assurer l'essor de la francophonie manitobaine, et travailler avec la Province pour mieux combler ces manques. Les deux s'alignent étroitement, et les résultats sont concrets pour nos résidents. »

Par exemple, les Municipalités de l'AMBM reçoivent beaucoup d'appui de la Province et du Fédéral pour soutenir et améliorer leurs infrastructures, nécessaires pour offrir des services en français de qualité et développer une communauté bilingue forte.

« La Loi 5 a fait réfléchir concernant l'impact des infrastructures sur la vitalité et le développement des collectivités francophones et bilingues, affirme Justin Johnson. Entre autres les centres communautaires, où peuvent être planifiées des activités en français. Sans la Loi 5, je ne pense pas qu'on aurait atteint ce niveau de réalisation. »

Glen Simard renchérit : « Avec l'AMBM, on avance dans les municipalités toutes sortes de projets d'infrastructure, récréatifs,

etc., parce qu'on sait qu'en y renforçant la présence de la francophonie, ça va devenir des endroits où les gens veulent non seulement s'établir, mais planter leurs racines. »

Tout un travail de fond est également mené autour de la qualité de l'accueil des nouveaux résidents dans les deux langues officielles.

Que ce soit en leur facilitant l'accès à du logement, un emploi, des services en français ou du transport, « la Province et le Fédéral y sont très sensibilisés, et nous accomplissons beaucoup ensemble depuis 2022, se réjouit Justin Johnson. Nos politiques publiques en matière de prestation de services dans les deux langues officielles sont alignées. Ce partenariat municipal-provincial-fédéral est unique au Manitoba et exemplaire pour le reste du Canada ».

Aujourd'hui, l'AMBM et la Province vont encore plus loin. « La Loi 5 est un bon début, mais on est prêt à entreprendre les prochaines étapes vers le vrai bilinguisme, conclut Glen Simard. Notre travail avec l'AMBM s'inscrit dans la vision de notre premier ministre Wab Kinew de rendre le Manitoba véritablement bilingue. »

# L'ÉCOLE COMME MOTEUR 08 D'UNE FRANCOPHONIE EN EXPANSION

*Dix ans après l'adoption de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine, ses effets se font sentir jusque dans les écoles. De l'immersion à la Division scolaire franco-manitobaine, plusieurs acteurs du milieu éducatif observent un climat plus favorable au développement du français et à l'élargissement du sentiment d'appartenance à la francophonie.*

Par **Camille HARPER**



Lillian Klausen

**P**our Lillian Klausen, présidente de la Manitoba Teachers' Society (MTS) et ancienne présidente des Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba (ÉFM), la **Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine** a « semé un petit quelque chose.

« Dans les dernières années notamment, on a vu de nouvelles embauches au Bureau de l'éducation française (BEF) pour offrir encore plus de soutien et de services à nos divisions scolaires et nos écoles françaises et d'immersion. On sent de la Province une meilleure volonté d'appuyer l'éducation en français. »

Stéphanie Garand, directrice des services pour l'immersion française et le français communication et culture à la Division scolaire de Winnipeg (WSD), confirme : « La Loi 5 a vraiment renforcé l'idée que la francophonie, ça ne vient pas que de la DSFM mais aussi de l'immersion, et donné le pouvoir au BEF de valoriser et appuyer les programmes d'immersion autant que francophones. Financièrement, mais aussi au niveau du recrutement, du perfectionnement professionnel, de la construction d'écoles, etc. »

En outre, la collaboration entre organismes francophones liés à l'éducation est plus étroite que jamais. « On collabore sur de nombreux dossiers,

dont des stratégies de recrutement et rétention d'enseignants, rapporte Lillian Klausen. On a ce désir commun de faire avancer la francophonie dans l'éducation et dans la province, de créer des conditions d'accueil et de travail gagnantes, et la Loi 5 valide ce désir. »

## Changement de mentalité

Au niveau des écoles d'immersion, la Loi 5 a non seulement encouragé le ministère à soutenir davantage les programmes d'immersion, mais elle a aussi engendré une transformation identitaire au sein de la population grâce à sa définition plus inclusive de ce que signifie être *francophone*.



photo : Marta Guerrero  
**Evelyn Tugby (à gauche)  
 et Jennifer Oldfield**



photo : Marta Guerrero  
**Stéphane Gautron**

La WSD, qui a ouvert en 1973 la toute première école d'immersion française au Manitoba, l'école Sacré-Cœur, en est témoin et moteur.

« Le message qu'on donne et que la Loi 5 confirme, c'est qu'on est toutes et tous Franco-Manitobains, déclare Stéphane Gautron, directeur de l'école Sacré-Cœur. On ne distingue plus entre francophiles et francophones, et les élèves le ressentent. »

En 2023-2024, la WSD a créé une équipe Jeunesse Leadership pour les élèves d'immersion de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. 60 élèves avaient alors participé, ils sont 100 en 2025-2026.

« Une des forces de cette équipe Jeunesse Leadership, c'est que ça permet aux jeunes de tisser des liens avec la communauté francophone, explique Shelley Warkentin, directrice générale adjointe de la WSD. Ils voient que le français existe vraiment en dehors de nos écoles, et qu'ils ont pleinement leur place dans la communauté francophone du Manitoba. »

Ils ont notamment fait du bénévolat au Festival du Voyageur et au Centre Flavie, et recevront au printemps 2026 le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM) pour un atelier d'entrepreneuriat en français. « On sort dans la francophonie, mais on l'invite aussi chez nous », souligne Stéphanie Garand. Autant d'occasions de créer des liens d'appartenance avec la communauté francophone.

La WSD observe le même impact sur le personnel. « Eux aussi font partie de cet agrandissement de la francophonie, se réjouit Shelley Warkentin. On peut voir leur fierté de se sentir pleinement légitimes de travailler, d'enseigner, d'apprendre en français. On offre des cours de français à tout le personnel, ils sont de plus en plus populaires.

« Notre programme d'immersion est le plus grand et l'un des plus multiculturels au Manitoba, se réjouit Stéphanie Garand. Beaucoup de nouveaux arrivants et de familles manitobaines anglophones choisissent l'immersion.

« Nos écoles d'immersion créent un sentiment d'appartenance partagée où le français est une langue de rassemblement et d'inclusion, un espace commun, plutôt qu'un marqueur d'origine. »

Une parfaite image de la riche diversité de la francophonie manitobaine selon la Loi 5, qui se retrouve d'ailleurs à l'échelle de

l'école Sacré-Cœur, autant parmi le personnel que les élèves.

## Un produit du succès : l'immersion courte

La popularité du programme d'immersion s'observe aussi à la Division scolaire Louis-Riel (DSLRL), où un premier programme d'immersion courte a été ouvert en septembre 2025 à l'école Van Belleghem pour répondre à la demande locale.

« La DSLRL voulait offrir plus de points d'entrée dans le programme d'immersion, explique Jennifer Oldfield, directrice de l'école Van Belleghem. On voyait beaucoup de familles nouvelles arrivantes qui voulaient que leurs enfants apprennent en français, mais qui ne pouvaient pas car leurs enfants n'avaient pas le bon âge. Avec l'immersion courte, ils ont une autre chance de se joindre au programme et de faire partie de la communauté francophone du Manitoba. »

En effet, ce programme accueille les élèves à partir de la 6<sup>e</sup> année. Auparavant, la 4<sup>e</sup> année constituait la dernière porte d'entrée en immersion.

« Le programme a tout de suite été populaire, affirme son enseignante, Evelyn Tugby. On offrait 25 places en 6<sup>e</sup> année, j'ai 25 élèves. » L'an prochain, le programme comptera deux classes de 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années. Il atteindra sa pleine capacité - trois classes de la 6<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année - dès 2027-2028. Il est ouvert aux familles sur tout le territoire de la DSLRL.

L'immersion courte contribue à l'objectif d'épanouissement de la francophonie manitobaine de la Loi 5 : « Plus on a de points d'entrée en immersion, plus l'apprentissage du français est accessible à toutes les familles, affirme l'enseignante. Mes 25 élèves sont des petits francophones en devenir. Sans ce programme, la



Bernard Lesage

photos : Marta Guerrero



Alain Laberge

francophonie manitobaine compterait 25 membres de moins. »

Dans les couloirs de l'école comme en classe, la motivation des élèves est évidente.

« Ils aiment et veulent parler français aux adultes, observe Jennifer Oldfield. On voit qu'ils sont fiers d'être le premier groupe de cet âge à avoir cette chance. C'est beau à voir, cette communauté d'apprenants qui se crée. »

## Renforcer l'environnement

Bernard Lesage, président de la Commission scolaire franco-manitobaine (CSFM), estime pour sa part que la *Loi 5* contribue surtout à renforcer l'environnement dans lequel évoluent les écoles de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), en « s'assurant que les organismes qui travaillent avec la communauté francophone ont les moyens de faire avancer et grandir l'espace francophone. Pour nos élèves, voir le français vivant au-delà de l'école, c'est très important ».

Il rappelle que le cadre juridique qui régit directement l'éducation en français demeure l'article 23 de la **Charte canadienne des droits et libertés**, mais souligne que la *Loi 5* vient compléter cet ensemble en contribuant à créer un contexte plus

favorable à l'épanouissement de la francophonie manitobaine et, par ricochet, des écoles de la DSFM.

Un contexte que constate également Alain Laberge, directeur général de la DSFM, dans le développement et la vitalité du réseau scolaire francophone au Manitoba.

« La *Loi 5* a contribué à installer un climat de confiance autour de la francophonie au Manitoba. Pour la DSFM, cela se traduit concrètement : nous avons pu poursuivre le développement de notre réseau scolaire, ouvrir de nouvelles écoles et répondre à une demande grandissante des familles », observe-t-il.

Au-delà de la croissance du réseau, cette reconnaissance institutionnelle aurait aussi un effet symbolique important sur les jeunes qui fréquentent les écoles de la division.

« Quand la francophonie est reconnue dans une loi provinciale, cela change aussi le regard porté sur nos écoles. Les élèves voient que leur langue et leur culture ont leur place dans la société manitobaine, ce qui renforce leur sentiment d'appartenance et leur construction identitaire. »

Cette évolution reflète également la transformation démographique de la francophonie manitobaine, que

les écoles de la DSFM observent au quotidien.

« La définition élargie de *francophone* portée par la *Loi 5* correspond bien à la réalité de nos écoles. La DSFM accueille des élèves issus de familles aux parcours variés, et cette diversité contribue à la vitalité de notre communauté scolaire », souligne Alain Laberge.

Enfin, le directeur général estime que la *Loi 5* a aussi favorisé une meilleure compréhension des enjeux de l'éducation en français au sein de l'appareil gouvernemental.

« Au-delà du symbole, la *Loi 5* a favorisé une culture de collaboration au sein de l'appareil gouvernemental. Nos échanges avec les sous-ministres et les différents ministères se font dans un esprit de partenariat, avec une compréhension plus claire des réalités de l'éducation en français. »

Si l'avenir de l'éducation en français au Manitoba semble radieux, Lillian Klausen reste prudente. C'est aussi sous la *Loi 5*, en 2017, que le monde éducatif francophone a subi l'un de ses plus grands revers récents : l'abolition du poste de sous-ministre adjoint au BEF par le gouvernement Pallister, qui avait pourtant fait adopter la *Loi 5*. « Ceci prouve qu'on n'est jamais à l'abri de reculs », conclut-elle.

## LE RÔLE ESSENTIEL DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE ET DU CONTINUUM DE L'ÉDUCATION EN FRANÇAIS



**De gauche à droite : Alain Laberge, directeur général de la DSFM, Bernard Lesage, président de la CSFM, Micheline Lafond, à l'époque présidente du Bureau des gouverneurs de l'USB, et Sophie Bouffard, rectrice de l'USB, ont signé le 27 novembre 2019 une entente pour renforcer et formaliser leur collaboration.**

photo : Gracieuseté DSFM

L'éducation en français et le développement d'un sens d'appartenance et de contribution à la communauté francophone du Manitoba ne sont pas la seule responsabilité des écoles, mais de l'ensemble du continuum de l'éducation, de la petite enfance au post-secondaire. L'Université de Saint-Boniface (USB), seule université de langue française au Manitoba et enchâssée dans la *Loi 5*, prend ce rôle au sérieux.

« Depuis la *Loi 5*, on s'organise de mieux en mieux dans le milieu éducatif francophone, rapporte Sophie Bouffard, rectrice de l'USB. L'esprit de la *Loi 5* nous pousse plus que jamais à collaborer autour d'une mission commune. »

Ainsi en 2019, l'USB et la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) ont signé une entente de partenariat pour renforcer les liens entre les écoles et les parcours d'études en français à l'USB.

Pour contrer la pénurie d'enseignants francophones qualifiés, « on a aussi obtenu du financement additionnel

pour notre Faculté d'éducation, ajoute Sophie Bouffard. On est passé d'une capacité de former 35-40 enseignants, à 80-90 ».

De même, l'École technique et professionnelle de l'USB, la Fédération des parents de la francophonie du Manitoba (FPFM) et le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM) ont établi des liens privilégiés car une francophonie forte commence par des services de petite enfance accessibles en français. En 2022, la capacité du programme de diplôme en éducation de la jeune enfance a doublé, passant de 11 à 24 inscriptions tous programmes confondus.

Finalement, en février 2024, l'USB et huit autres partenaires – Canadian Parents for French, le Conseil jeunesse provincial, la DSFM, la Division scolaire Louis-Riel, la FPFM, la Manitoba Association of School Superintendents, la Manitoba School Board Association

et la Société de la francophonie manitobaine – ont créé la Table de concertation pour le développement du continuum éducatif FL1/FL2.

« Cette Table renforce notre collaboration pour maximiser l'éducation en français au Manitoba et le sentiment d'appartenance à la francophonie, de la petite enfance à la vie professionnelle, affirme Sophie Bouffard.

« On voulait inviter la Province à voir la question de l'éducation en français différemment, notamment comme force économique. Une approche transversale mettant en jeu plusieurs ministères. »

La rectrice précise toutefois que si la *Loi 5* a eu une influence, la collaboration des partenaires fait également suite au plan stratégique communautaire **Ensemble vers 2035...** de la SFM, d'octobre 2016. « Les deux ont un objectif commun. Je vois la *Loi 5* comme un premier jalon pour continuer à effectuer des changements structurants pour notre communauté », termine-t-elle.

# NOUS CÉLÉBRONS LA FRANCOPHONIE À TRAVERS LE 10E ANNIVERSAIRE DE LA LOI SUR L'APPUI À L'ÉPANOUISSEMENT DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE.



**WAB KINEW**

**DÉPUTÉ DE FORT ROUGE**

Wab.Kinew@yourmanitoba.ca  
(204) 615-1922



**GLEN SIMARD**

**DÉPUTÉ DE BRANDON-EST**

Glen.Simard@yourmanitoba.ca  
(204) 717-1799



**TYLER BLASHKO**

**DÉPUTÉ DE LAGIMODIÈRE**

Tyler.Blashko@yourmanitoba.ca  
(204) 583-7423



**JELYNN DELA CRUZ**

**DÉPUTÉE DE RADISSON**

Jelynn.DelaCruz@yourmanitoba.ca  
(204) 599-2080



**BILLIE CROSS**

**DÉPUTÉE DE RIVIÈRE-SEINE**

Billie.Cross@yourmanitoba.ca  
(204) 221-7576



**RENÉE CABLE**

**DÉPUTÉE DE SOUTHDALE**

Renee.cable@yourmanitoba.ca  
(204) 222-9038



**ROBERT LOISELLE**

**DÉPUTÉ DE SAINT-BONIFACE**

Robert.Loiselle@yourmanitoba.ca  
(204) 505-2800



**ADRIEN SALA**

**DÉPUTÉ DE ST. JAMES**

Adrien.Sala@yourmanitoba.ca  
(204) 792-8779



**JAMIE MOSES**

**DÉPUTÉ DE ST. VITAL**

Jamie.Moses@yourmanitoba.ca  
(204) 219-5407



**UZOMA ASAGWARA**

**DÉPUTÉ.E D'UNION STATION**

Uzoma.Asagwara@yourmanitoba.ca  
(204) 306-8581



**DAVID PANKRATZ**

**DÉPUTÉ DE WAVERLEY**

David.Pankratz@yourmanitoba.ca  
(431) 323-4891

Photo prise par Bernard Bocquel. Il raconte : « Le formidable Georges Forest à l'été de 1979, à l'occasion d'un congrès de la FFHQ à Ottawa. Quand je lui ai proposé de s'asseoir sur le panneau, Georges n'a pas hésité une seconde. Le grand Armand Bédard lui a fait la courte échelle! »

# Cour suprême du Canada

09

## JUSTICE EN FRANÇAIS : QUELLE PLACE DANS UN MANITOBA VÉRITABLEMENT BILINGUE?

*Si le champ d'application de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine est réduit quand ça vient aux affaires judiciaires entendues en français, il demeure que la question de la justice en français est indissociable d'une société manitobaine tournée vers le bilinguisme.*

Par **Jonathan SEMAH**

**M**ême si la *Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine* consolide de nombreux acquis, elle ne comporte cependant aucune disposition ayant trait au déroulement des affaires judiciaires ou quasi judiciaires entendues en français, en tout ou en partie.

Mais, cette loi régit les services judiciaires et extrajudiciaires fournis par Justice Manitoba.



Me Tarik Daoudi

Néanmoins, le lien du français et de la justice au Manitoba remonte à ses fondations même. En 1870, l'article 23 de l'**Acte du Manitoba** garantit notamment que le français ou l'anglais peuvent être utilisés devant les tribunaux manitobains.

Malgré cet article, le Manitoba et le français dans le monde juridique ont eu une relation mouvementée.

Parmi les épisodes les plus marquants, l'on peut rappeler l'année 1890 lorsque l'Assemblée législative du Manitoba avait décidé que l'anglais était la seule langue pour les registres et procès-verbaux

« Dans l'ensemble, quand on se compare à d'autres provinces où le français est minoritaire, il y a quand même eu de grandes avancées. C'est pour ça qu'on dit souvent qu'on est un peu à l'avant-garde, si l'on peut se le permettre, malgré les problèmes qui peuvent encore exister. »

Me Tarik **DAOUDI**

de la législature, ainsi que pour les tribunaux et les lois.

C'est une décision qui a été contestée à multiples reprises.

L'on se souvient de la célèbre affaire Georges Forest à la fin des années 1970. Il était allé devant la Cour suprême du Canada, qui avait confirmé que la province du Manitoba n'avait pas le pouvoir de modifier l'article 23 de la l'Acte du Manitoba de 1870.

Puis, en plus de ces droits linguistiques constitutionnels, la province a adopté une politique sur les services en français en 1989 qui a été révisée en 1999, 2008 et 2017.

La politique prévoit notamment que les communications, les sites web et documents à l'intention du grand public doivent se faire ou être publiés dans les deux langues.

Et donc, avec cette envie d'aller encore plus loin, la Loi 5 a vu le jour en 2016.

### Un avant et un après Georges Forest

Alors, à la lumière de ce contexte historique qui, nous en convenons, a été très résumé, le Manitoba est-il désormais bien placé ou de mieux en mieux placé pour offrir des services juridiques en français?

« Dans l'ensemble, quand on se compare à d'autres provinces où le français est minoritaire, il y a quand même eu de grandes avancées. C'est pour ça qu'on dit souvent qu'on est un peu à l'avant-garde, si l'on peut se le permettre, malgré les problèmes qui peuvent encore exister », résume Me Tarik Daoudi, directeur général de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM).

Le directeur de l'AJEFM depuis 2021 donne comme exemple la **Loi modifiant la Loi sur le divorce**.

« Elle prévoyait notamment des droits linguistiques », se souvient Me Tarik Daoudi.

« À ma connaissance, il y a toujours quelques provinces qui n'ont pas encore mis en place ces dispositions-là parce qu'il manque du personnel au tribunal ou qu'il faut rendre les formulaires bilingues.

« Nous, grâce à l'article 23 de l'Acte du Manitoba, c'était déjà le cas : on avait en principe ce droit. Du côté des formulaires, tout était déjà en place.

« On a pu dire que ces dispositions linguistiques étaient en place dès la nouvelle *Loi sur le divorce*, dès qu'elles sont entrées en vigueur, ce qui n'était pas le cas du tout à l'échelle du pays », souligne Me Tarik Daoudi.

### L'article 23, « une assise solide »

Pour information, depuis 2019, la *Loi sur le divorce* renferme des garanties visant à faire en sorte que les justiciables canadiens puissent divorcer dans la langue officielle de leur choix à l'échelle de tout le pays.

Jusqu'à maintenant, ces garanties ont pris effet en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique, au Yukon et au Nunavut.

Me Guy Jourdain a précédé Me Tarik Daoudi au poste de directeur général de l'AJEFM.

Il constate aussi que la particularité historique du Manitoba, notamment avec l'article 23, « nous donne une assise vraiment très solide pour effectuer des progrès ».

Me Guy Jourdain, qui a aussi été directeur général du Secrétariat aux affaires francophones, explore un autre point : le changement démographique.

Ces dernières décennies, notamment avec la mise en place du programme des candidats du Manitoba (PCM), au début des années 2000, la province a accueilli un nombre croissant de nouveaux arrivants, dont plusieurs francophones.

« Des immigrants et des réfugiés arrivent d'un peu partout dans la francophonie mondiale, mais particulièrement d'Afrique. Beaucoup d'entre eux maîtrisent le français et d'autres langues, mais parlent peu ou pas l'anglais.

« À leur arrivée, ils doivent souvent se familiariser avec de nouveaux systèmes et ont besoin d'accompagnement dans plusieurs domaines, notamment sur le plan juridique. Cette réalité a contribué à une hausse importante de la demande pour des services juridiques en français.»

### Offre et demande

La demande a été en hausse, mais l'offre aussi, souligne Me Guy Jourdain.

« C'est relié au phénomène des écoles d'immersion. D'un point de vue numérique, la grande partie maintenant de ces jeunes avocats bilingues sont passés par le système d'immersion.

« Et par la suite, ils se sont inscrits au programme de concentration



**L'Honorable juge Marianne Rivoalen**

photo : Marta Guerrero

en accès à la justice en français à l'Université du Manitoba.»

Pour information, la Faculté de droit de l'Université du Manitoba a instauré un programme de concentration en accès à la justice en français en 2022.

« Donc, l'on se retrouve avec une conjoncture où l'on a une forte hausse de la clientèle francophone, même de la clientèle francophone unilingue, et une hausse également substantielle de jeunes diplômés anglophones qui parlent bien français, qui souvent vont faire des stages chez Infojustice à l'AJEFM et ont l'occasion de travailler avec des clients francophones », poursuit Me Guy Jourdain.

### Un climat favorable, mais encore des manques

Pour le juriste, « tout cela crée un climat qui est extrêmement favorable pour améliorer l'administration de la justice dans les deux langues officielles », récapitule-t-il.

Juge depuis 21 ans, Marianne Rivoalen est juge en chef de la Cour d'appel du Manitoba depuis 2023.

Dans les tribunaux manitobains, Marianne Rivoalen observe, même s'il en faudrait plus, qu'il y a actuellement « une masse critique de juges bilingues à la Cour d'appel, à la Cour du Banc du Roi et à la Cour provinciale ».

Pour information, la Cour d'appel compte quatre juges bilingues, la Cour du Banc du Roi en compte six et la Cour provinciale a cinq juges bilingues et cinq juges de paix bilingues.

« D'autres travaillent à améliorer leurs compétences, mais ne sont pas encore bilingues », nous précise une personne responsable de la communication pour les tribunaux du Manitoba.

Comme Me Guy Jourdain, celle qui a été notamment présidente de la Société de la francophonie manitobaine (SFM) se dit « soulagée et impressionnée de voir de plus en plus de jeunes avocats bilingues venant des écoles d'immersion ».

Par ailleurs, à la Cour d'appel du Manitoba, la juge Rivoalen œuvre au quotidien pour le bilinguisme.

« Une des choses que j'essaie constamment de faire, c'est de m'assurer qu'il y a toujours du personnel bilingue à la Cour d'appel. Par exemple, il doit y avoir au moins une personne bilingue au greffe.

« Et aussi à la Cour, il y a toujours une formation bilingue, et ça, jusqu'à maintenant, ça va. Le juge Marc Monnin prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> septembre 2026 de la Cour d'appel. On a donc toujours la capacité d'avoir une formation bilingue, mais c'est sûr que moi, je vais faire des demandes auprès du gouvernement fédéral pour qu'il nomme des juges bilingues à la Cour d'appel », souligne-t-elle.

Marianne Rivoalen explique tout de même qu'il est difficile, à l'image d'autres professions, de trouver du personnel. « Et du personnel bilingue, c'est encore plus un défi. Parfois, il faut chercher à l'extérieur de la province pour trouver du monde », ajoute-t-elle.

Aussi en 2024, dans les colonnes de **La Liberté** (1), la juge Rivoalen relevait également le manque de ressources pour la traduction des arrêts dans les tribunaux.

« Je ne crois pas que les choses se sont améliorées depuis », confie Marianne Rivoalen.

« Les personnes qui sont très compétentes, les jurilinguistes, les traducteurs, sont à contrat, toujours à contrat. Il me semble que ce serait surtout important pour les causes en première instance, où la demande est là », précise-t-elle.

## Des années de progrès

Outre ces enjeux, plusieurs progrès marquants ont été réalisés lors de la dernière décennie.

En mai 2016, le palais de justice de Saint-Boniface a déménagé du 227, boulevard Provencher au 614, rue des Meurons. La Cour du Banc du Roi et la Cour provinciale y tiennent régulièrement des audiences et l'on y trouve un greffe de la Cour du Banc du Roi où tout le personnel est bilingue.

Au milieu des années 2010, le centre Infojustice Manitoba a été mis sur pied. Pour rappel, ce centre dispense des services d'information juridique, d'orientation, et d'accompagnement dans plusieurs domaines du droit, en français.

Plus récemment, au début de l'année 2026, le ministre de la Justice du Manitoba, Matt Wiebe, a annoncé la création d'un carrefour de services juridiques en français à Saint-Boniface.

Alors que le gouvernement travaille depuis 2025 sur le sujet d'une province véritablement bilingue, dans cette potentielle nouvelle réalité, où se placerait la justice en français?

En octobre 2025, l'AJEFM avait soumis au gouvernement provincial un mémoire détaillé (2) sur le besoin d'un cadre législatif visant à renforcer le bilinguisme au sein des tribunaux judiciaires et quasi judiciaires du Manitoba.

L'Association avait notamment proposé l'adoption d'un « mini-code » législatif inspiré des pratiques exemplaires fédérales et provinciales (Ontario, Nouveau-Brunswick).

Il viserait à structurer les obligations de l'État en matière de traduction, d'interprétation, de capacité linguistique des juges et d'offre active de services, afin de répondre à une demande croissante alimentée par l'immigration et les diplômés de l'immersion.

« Dans ce mémoire-là, on y a mis nos souhaits pour favoriser le bilinguisme dans les tribunaux.

« Je pourrais attirer l'attention vers toute la question de l'utilisation d'interprètes ou le droit de prendre la parole ou de plaider en français. Est-ce que les garanties existantes englobent le droit d'être compris directement par un juge en français? C'est un point qui demeure ambigu dans la jurisprudence canadienne. Et certainement dans notre article 23, ça n'a jamais été décidé de manière définitive. Je pense qu'il y a plusieurs différents avis là-dessus.

« Nous aimerions avancer que l'égalité réelle, ça veut dire qu'on a non seulement le droit de s'exprimer et de plaider en français, mais qu'on a aussi le droit à un juge qui nous comprend directement dans la langue française. Alors ça, c'est une grande pièce que l'on souhaite voir », indique Me Tarik Daoudi.

Me Guy Jourdain tempère les attentes. Le processus entamé par la Province est long et le travail continuera.

« Dans le compte rendu ou le sommaire qu'il rendra public prochainement, je ne pense pas que le gouvernement détaillera les mesures qu'il a l'intention de prendre. Mais, rapidement, l'AJEFM s'activera pour sensibiliser davantage les différents intervenants, que ce soit du côté du gouvernement ou du côté des tribunaux. »

(1) Journal *La Liberté* du 17 au 23 janvier 2024.

(2) Scannez ce code QR pour consultez le *Mémoire sur le cadre législatif visant à favoriser la bonne mise en œuvre du bilinguisme institutionnel des tribunaux*



10



photo : Maria Guerrero

# BILAN À L'APPUI, RETOUR SUR DES ACCOMPLISSEMENTS DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE

*S'il y a toujours place à l'amélioration, les années 2010 et 2020 ont permis plusieurs améliorations pour la francophonie manitobaine, notamment depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine en 2016.*

Par **Jonathan SEMAH**

**O**n a déjà observé que, grâce à la **Politique sur les services en langue française** adoptée en 1989, les services existaient déjà avant 2016.

Selon la *Loi*, les entités publiques provinciales sont maintenant tenues de bien comprendre les besoins et les priorités de la francophonie manitobaine et de rendre des comptes sur les progrès accomplis. Le tout permet de normaliser l'utilisation du français dans leurs structures internes et de faire en sorte qu'elles ne voient plus leurs responsabilités comme étant purement facultatives.

« **Quand le Manitoba a accueilli les Jeux d'été du Canada en 2017, la province venait tout juste d'adopter la Loi 5. Pour nous, c'était un symbole fort : ces Jeux pouvaient montrer au reste du pays qu'ici, le bilinguisme et la francophonie faisaient pleinement partie de notre identité.** »

Mariette **MULAIRE**

photo : Gracieuseté Mariette Mulaire



**Mariette Mulaire, co-présidente des Jeux d'été du Canada 2017, et Monique LaCoste en arrière.**

En s'appuyant sur les différents Rapports annuels sur les services en français du Secrétariat aux affaires francophones de 2011 à 2024, **La Liberté** fait état de ces différents progrès.

D'abord, il est important de se représenter la population francophone au Manitoba.

En 2021, Statistique Canada recensait **112 115 résidents** du Manitoba capables de soutenir une conversation en français.

Ce nombre était en hausse par rapport à 2016 (+2 175 personnes) et à 1991 (+11 410 personnes).

Néanmoins, le poids démographique en pourcentage de cette population a diminué, passant de 9,3 % en 1991 à **8,4 % en 2021**.

Cette proportion a diminué de façon constante depuis le sommet enregistré en 1996 (9,5 %).

En 2021, 37 750 personnes parlaient le français au moins régulièrement à la maison (2,8 % de la population)

Chez les personnes ayant le français comme l'une de leurs langues maternelles, plus de la moitié (55,0 %) parlaient cette langue sur une base régulière à la maison.

Avec cette réalité en tête, plusieurs chiffres sont à retenir.

L'on peut parler d'abord des postes désignés bilingues dans la province. Ils sont passés d'environ 676 en 2013-2014 à **700 en 2023-2024**. À noter : un **pic à 764 postes en 2022-2023**.

Pour les offices régionaux de la santé, le nombre de postes est nettement plus important, s'élevant par exemple à environ 1 440 en 2014-2015 et dépassant **1 500 en 2017-2018**.

Si l'on s'intéresse au nombre d'employés formés en français qui ont suivi des cours donnés par l'Alliance française et l'Université de Saint-Boniface, et coordonnés par le Secrétariat aux affaires francophones, il a largement augmenté.

150 inscriptions ont été recensées en 2011-2012 contre **359 en 2023-2024**. Ce résultat le plus récent est aussi **le pic atteint** pendant toute la dernière décennie.

Dans la Loi de 2016, le Secrétariat aux affaires francophones a le mandat de faire le suivi en ce qui a trait aux commentaires et aux préoccupations du public concernant l'accès aux services en français.

Dans ses différents rapports, le Secrétariat a quantifié le taux de mise en œuvre à temps des « mesures de suivi » prévues dans les plans stratégiques.

En 2018-2019, 64 % des mesures de services à la clientèle étaient en voie d'être réalisées à temps. Ce taux est tombé à 33 % pour les services de première ligne en 2022-2023, avant de remonter à **54 % pour les services bilingues en personne, par téléphone et par écrit en 2023-2024**.

L'on peut aussi signaler l'ouverture du Centre d'accès Saint-Boniface au printemps 2017. Le Centre de santé Saint-Boniface a déménagé au site du 170, rue Goulet et a élargi ses services.

Question financement, le budget du Secrétariat aux affaires francophones est principalement structuré autour de **l'Entente Canada-Manitoba relative aux services en français**, qui a été renouvelée sur plusieurs cycles (2009-2013, 2013-2018, 2018-2023, 2023-2028).

Durant presque toute la période, la province a investi 1,4 million \$ par an, montant égalé par le gouvernement fédéral, pour un

budget annuel total de **2,8 millions \$ dédié aux projets et services en français.**

On se souvient qu'en 2017, Winnipeg a accueilli les Jeux d'été du Canada. Ces jeux ont été une réussite majeure de bilinguisme avec 15 % de bénévoles bilingues (sur 6 000) et un affichage entièrement en français et en anglais.

Sur le même thème, depuis 2016, Sport Manitoba a nommé un coordonnateur des services en français et inclut systématiquement le bilinguisme comme « atout » dans ses offres d'emploi.

« À Sport Manitoba, il y a au moins une certaine volonté, mais aussi une prise de conscience durant les dernières quelques années pour offrir au minimum à l'interne certains services en français », confirme Chantal Young, directrice générale de Sports en français depuis 2020.

Chantal Young confie d'ailleurs rencontrer officiellement des responsables de chez Sport Manitoba à chaque trois mois, pour évoquer les dossiers de son organisme. La question francophone fait notamment partie des échanges.

« Je n'ai pas l'expérience d'avant la Loi, mais je sais que dans certains rapports sur les services en français, il y a eu des critiques sur le manque d'embauche de personnel bilingue. Mais ces dernières années, il y a davantage de personnes qui parlent français parmi le personnel. J'ai réussi à parler avec les gens de Sport Manitoba plus qu'avant en français. Ça, c'est quand même quelque chose », souligne Chantal Young.

La directrice générale essaie aussi de faire avancer Sport Manitoba sur ce sujet. « Ça m'arrive de proposer des idées pour bilinguiser certaines de leurs activités, dit-elle.

« Avoir un service exactement comme la majorité anglophone, tout de suite, c'est gros à faire. Donc, on



Chantal Young

photo : Marta Guerrero

réalise des petits pas. Ce que je fais, surtout depuis deux ans, c'est que je leur fais part d'idées sur ce qu'ils peuvent faire.

« Je sais qu'il y a de grandes démarches au niveau du **Hall of Fame**, pour faire de la traduction. On a aussi pu travailler sur une vraiment belle activité avec la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) et le Conseil jeunesse provincial (CJP) pour la journée pour les bénévoles dans le sport », ajoute-t-elle.

Concernant la vision d'une province véritablement bilingue, Chantal Young a quelques souhaits.

Outre les questions de soutien financier, elle espère que ce sujet de la francophonie, notamment dans le sport, ne sera pas à la seule charge de son organisme.

Pour elle, il faudrait que cette effort de bilinguisme transparaisse à travers tous les organismes et toutes les associations sportives.

« Ce qui serait bénéfique pour la francophonie, ce serait de voir qu'il

y a des ressources, de l'argent, de la formation, un plan stratégique, pour qu'il y ait plus de sport. Et que Sports en français ne soit pas le seul pourvoyeur de sports en français. Par exemple, Rugby Manitoba, Softball Manitoba, Squash Manitoba, etc., pourraient avoir un programme en français.

« Ce qui serait bien à voir, ce seraient des investissements pour que d'autres organismes aient, eux aussi, les ressources pour faire du sport et de l'activité physique en français.

« Ça ne peut pas être juste nous. Il faut que d'autres gens veuillent et puissent pratiquer du sport en français ou de l'activité physique en français », fait remarquer Chantal Young.

La représentante de Sports en français souligne tout de même des améliorations. Des organismes comme Basketball Manitoba ou encore Archery Manitoba l'ont approchée pour mettre en place de la programmation en français.



# ENRACINÉS DANS LA LANGUE. ANCRÉS DANS LA COMMUNAUTÉ.

**La Division scolaire Winnipeg fait rayonner  
l'héritage francophone du Manitoba.**

Des programmes d'immersion française riches.

Des expériences culturelles enrichissantes.

Des salles de classe où la francophonie s'épanouit.

Apportez votre passion. Inspirez la prochaine génération.

Joignez-vous à la Division scolaire Winnipeg.



[winnipeg.sd.ca/careers](http://winnipeg.sd.ca/careers)



WINNIPEG SCHOOL DIVISION

Joy  
Love  
Rigour  
WSD.

# UN MANITOBA VÉRITABLEMENT BILINGUE : RÊVE OU RÉALITÉ?

11

BILINGUISME PROVINCIAL

Faire du Manitoba une province véritablement bilingue figurait parmi les priorités confiées au ministre Glen Simard dans sa lettre de mandat, notamment à titre de ministre responsable des Affaires francophones. Alors que l'année 2025 a été marquée par des consultations sur cet enjeu, La Liberté revient sur ce processus, dont les répercussions touchent plusieurs secteurs.

Par **Jonathan SEMAH**

Avec des informations  
de Camille HARPER

**C'**est en effet dans la lettre de mandat de Glen Simard qu'il faut retourner pour trouver la référence à la province bilingue.

*Recognize the founding role of the Francophone community in our province, protect their rights and improve access to French language education, health care and services so that we are truly a bilingual province.*

C'est ce que l'on peut lire dans cette lettre uniquement en anglais. Un texte que l'on pourrait traduire ainsi : *Reconnaître le rôle fondateur de la communauté francophone dans notre province, protéger ses droits et améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux services en français afin que nous soyons véritablement une province bilingue.*

## Le contexte autour des consultations bilingues

Après quelques échanges sporadiques sur ce sujet en 2024, c'est réellement en 2025 que le gouvernement provincial a pris des mesures concrètes pour avancer vers ce dossier.

L'un des moments marquants de cette initiative s'est produit le 20 mars 2025, lors de la Journée internationale de la Francophonie.

Ce jour-là, une délégation d'une quarantaine de représentants d'orga-



Le Ministre Glen Simard et Derrek Bentley.

nismes francophones avait passé la journée au palais législatif.

Cette *Équipe francophonie en 2025* avait notamment fait des recommandations au gouvernement vis-à-vis de la **Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine**.

En plus de cela, la Journée de la Francophonie avait également vu l'annonce d'un investissement de plus de 1 million \$ à l'endroit de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM), ainsi que la promesse de création d'une

nouvelle école au sein de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) à Brandon.

Les personnes présentes étaient également reparties avec une promesse de Glen Simard : entreprendre « une grande consultation avec la population manitobaine pour guider la création d'une stratégie à long terme sur le bilinguisme ».

Une promesse qui s'est matérialisée au début du mois de juin 2025, quand le gouvernement du Manitoba a lancé des



Le ministre Glen Simard s'adresse aux participants de l'Équipe francophonie 2025.



Jean-Michel Beaudry

consultations publiques sur un projet visant à créer une province véritablement bilingue.

Jusqu'à la fin du mois d'octobre, les Manitobains et Manitobaines ont eu l'occasion, en ligne, en personne, en ville ou au rural, de donner leurs avis sur ce sujet.

## Un enjeu historique

En 2026, le Manitoba présentera ses conclusions et peut-être des mesures à prendre.

Dans le cadre de ces consultations, la Société de la francophonie manitobaine (SFM) avait partagé, à la fin de l'année 2025, un *Mémoire appuyant la vision d'un Manitoba véritablement bilingue*.

Pour renforcer la stratégie sur le bilinguisme véritable de la Province, la SFM avait proposé, dans ce document, 15 recommandations.

L'on peut en citer certaines. La SFM souhaitait que la nouvelle stratégie manitobaine sur le bilinguisme véritable soit fondée sur le principe incontournable du « par et pour ». Également, l'organisme désirait que la Province étudie le document de réflexion sur la refonte de la *Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine* et inclue

dans la feuille de route l'échéancier prévu pour la refonte éventuelle de la *Loi*.

Jean-Michel Beaudry, directeur général de la SFM, espère que la Province s'appuie notamment sur ce mémoire pour préparer l'avenir.

« C'est présenté dans le mémoire comme étant des modifications législatives, mais ça pourrait aussi être appliqué de manière réglementaire dans un premier temps.

« Dans notre demande, je pense que rien n'est à l'extérieur de notre portée. Toute amélioration serait vue comme un succès, certainement. »

Outre les décisions que prendra le gouvernement mené par Wab Kinew, Jean-Michel Beaudry s'attend surtout à un engagement qui perdure et qui peut dépasser les mandats électoraux.

« On sait que les gouvernements changent, mais s'il y a un plan en place qui dépasse un cycle électoral, je pense que le message est très fort.

« C'est-à-dire que s'il y a certaines des initiatives qui visent le long terme, il ne faut pas craindre d'identifier ces lacunes-là pour que

le gouvernement puisse les mettre en place. Quand on parle de choses comme des questions de ressources humaines, ce n'est pas un élément qui peut être réglé à l'intérieur d'un cycle électoral.

« Mais si le gouvernement l'identifie très clairement comme un enjeu et met en place une stratégie pour y faire face, c'est le genre de chose qui a un impact durable.

« S'il y a un changement de cap complètement, au minimum, le prochain gouvernement devra prendre une action concrète pour rencontrer ces priorités-là car elles auront été identifiées avec la communauté. »

Mais, au-delà des commentaires de la Province, qu'est-ce que ça prendrait pour que le Manitoba soit une province véritablement bilingue? Et en quoi le Manitoba est-il une bonne place pour avoir ces discussions?

Me Michel Doucet est professeur émérite de droit à la retraite de l'Université de Moncton et actif dans le domaine des droits linguistiques depuis plusieurs décennies.

Pour lui, c'est un enjeu qui doit se concrétiser à la lumière de la particularité historique du Manitoba.

« Le Manitoba, à mon avis, est un terrain fertile pour cette discussion-là comme telle, parce que le Manitoba, il ne faut pas l'oublier, historiquement, s'est joint à la Confédération canadienne en voulant reconnaître des droits à la communauté francophone en 1870.

« Malheureusement, ça a été oublié pendant 100 ans par le gouvernement provincial, mais je crois qu'actuellement, ça serait une façon de reconnaître les torts du passé, que de réactiver l'article 23 de la **L'Acte du Manitoba** de 1870, et surtout de l'actualiser en passant d'un bilinguisme embryonnaire à un véritable bilinguisme, et en reconnaissant qu'au Manitoba, les deux langues officielles font partie de son histoire et de son vécu. »

L'expert en droits linguistiques va même encore plus loin : « Le Manitoba est probablement déjà très près d'une province officiellement bilingue. Il s'agit tout simplement de franchir ce pas-là maintenant. »

Le pas dont parle Me Michel Doucet est politique, mais aussi juridique. Mais le professeur prévient : une loi ne fait pas tout, c'est toute une société qui doit embarquer pour faire un changement.

« Une loi, malheureusement, ne change pas la mentalité des gens. Il y aura toujours des gens qui vont s'y opposer. Et une loi n'est efficace que si on l'utilise et si on la veut.

« Maintenant, si la communauté francophone du Manitoba ne veut pas de loi comme telle, même si on adoptait une loi sur l'égalité des langues, ça ne changerait rien. Il faut que les gens veuillent cette loi-là, il faut également que les gens soient prêts à l'utiliser et à exiger du gouvernement qu'il respecte la loi.

« Il faut également qu'il y ait au sein du gouvernement une volonté de mettre en œuvre les obligations qu'on prendrait dans la loi, sinon on va demeurer au niveau symbolique, et ça ne changera rien. »

## Le bilinguisme au quotidien

Utiliser une loi pour faire vivre une langue, en l'occurrence le français, ça ne se passe pas uniquement à travers les textes de loi et dans les couloirs des tribunaux.

« Une loi est essentielle pour encadrer les choses. C'est la fondation. Mais ensuite, c'est aux gens, à la communauté, d'aller plus loin et de mettre ce qu'il faut en place pour vraiment vivre en français. La loi seule, ce n'est rien.

« Il faut aussi s'assurer d'avoir des lieux pour entendre le français, parler le français, s'amuser en français, vivre en français », assure justement Maria Chaput, première femme franco-manitobaine à avoir été nommée sénatrice, et récipiendaire en 2025 de l'Ordre du Manitoba.

À travers les lieux dont parle Maria Chaput, l'on peut penser aux établissements culturels qui accueillent du monde de tous les horizons.

## La place des arts

Le Centre culturel franco-manitobain (CCFM) fait partie de la liste des lieux où la population se retrouve.

Patricia Bitu Tshikudi, directrice générale du CCFM, le constate régulièrement : ce qui est écrit dans une loi doit avoir un prolongement dans la vie de tous les jours pour que son application prenne du sens.

« Les lieux culturels comme le Centre culturel franco-manitobain, comme le Théâtre Cercle Molière, comme la Maison des artistes visuels francophones, comme le Musée de Saint-Boniface, tous ces endroits sont des lieux d'activation des lois. C'est là où l'on active la mise en action, la vie si l'on veut, de ces lois-là.



Patricia Bitu Tshikudi

photo : Maria Guerrero

« Et c'est là aussi où vit la francophonie. Donc c'est primordial d'avoir ces lieux de rassemblement, qu'ils soient maintenus et qu'ils soient soutenus aussi. Car, sans la culture, sans l'art, qu'est-ce qu'on serait comme communauté? Et ça, c'est vrai pour la francophonie manitobaine, mais c'est vrai aussi pour toutes les cultures. C'est vraiment au cœur, c'est la pierre angulaire de ce qui fait l'identité d'un peuple, d'une nation. »

Pour Patricia Bitu Tshikudi, la culture, notamment, est à « l'intersectionnalité » d'autres éléments comme l'économie, le patrimoine, le sport, la politique.

La représentante du CCFM aurait d'ailleurs du mal à imaginer que l'art et la culture soient absents à la table des discussions d'une province véritablement bilingue.

« Si l'on parle le français au travail ou qu'on l'apprend dans les écoles, mais qu'on n'a pas de lieu pour vivre cette francophonie, c'est facile d'avoir une langue qui meurt, et particulièrement en milieu linguistique minoritaire.

« Donc oui, les heures en salle de classe, au travail, c'est essentiel, mais il y a aussi ces espaces où l'on fait vivre justement cette francophonie.

« Ça implique d'aller voir des pièces de théâtre, d'aller assister à des concerts, de suivre des cours de danse, de faire du sport en français », conclut-elle.



# Ensemble, nous faisons grandir la francophonie.



Il y a dix ans, l'adoption de la Loi 5 a confirmé l'importance de l'accès aux services en français pour toutes les communautés du Manitoba. Pour la Division scolaire franco-manitobaine, cette loi a été un moteur essentiel, soutenant sa mission d'offrir un milieu scolaire entièrement francophone où culture, langue et identité se développent pleinement.



La DSFM poursuit son engagement envers l'innovation, l'identité culturelle et l'épanouissement de chaque élève.



Apprendre et grandir ensemble

 @DSFMecole

[dsfm.mb.ca](http://dsfm.mb.ca)